



La corruption et la pêche industrielle en Afrique

André Standing

U4 ISSUE 2008:9

Traduction d'U4 ISSUE 2008:7

La corruption et la pêche industrielle en Afrique

André Standing¹

U4 ISSUE 2008:9



¹ Chercheur Principal, Le Programme de Corruption et de Gouvernance, L'Institut D'Etudes de Sécurité (ISS), Afrique du Sud.

U4 Issue

Cette série peut être téléchargée
De www.U4.no/document/publications.cfm
Et les triages peuvent être commandés :
Centre de Documentation d'Anti-Corruption U4
Institut Chr. Michelsen
BP 6033 Postterminalen,
N-5892 Bergen, Norway
Tél : + 47 55 57 40 00
Fax : + 47 55 57 41 66
E-mail: U4@U4.no
www.U4.no

U4 (www.U4.no) est un centre de documentation basé sur l'Internet pour les praticiens donateurs qui voudraient efficacement adresser les défis de corruption dans leur travail. Nous offrons des produits de recherche concentrés, la formation en ligne et sur site, un bureau de service clientèle et une grande gamme de ressources en ligne. Notre but est de faciliter la coordination parmi les agences de donneur et de promouvoir des choix de programmation appropriés au contexte.

Le centre est dirigé par l'Institut Chr. Michelsen (CMI : www.cmi.no), une fondation de recherches privée de sciences humaines qui fait des recherches sur des questions de développement et des droits de l'homme et qui est située à Bergen, en Norvège.

Les Agences Partenaires d'U4 DFID (Le Royaume-Uni), Norad (La Norvège), Sida (La Suède), Gtz (l'Allemagne), Cida (Le Canada), Le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas et BTC (La Belgique).

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur (des auteurs) et ne reflètent pas nécessairement les opinions des Agences Partenaires d'U4.

Droits d'auteur 2008 – Centre de Documentation d'Anti-Corruption U4

(La photo sur la page 1 est réalisée par winkyintheuk à www.flickr.com)

Termes d'indexation

La Corruption, les ressources naturelles et les pêches

Numéro de Projet

28406

Titre de Projet

Centre de Documentation d'Anti-Corruption

Sommaire

1	Introduction	7
1.1	<i>La crise marine d'Afrique.....</i>	7
1.2	<i>Les objectifs de ce papier</i>	9
1.3	<i>La conceptualisation de la corruption et l'exploitation des ressources marines</i>	9
2	La corruption et la pêche – les secteurs clefs de préoccupation.....	11
2.1	<i>Les accords d'accès de pêche bilatéraux et la 'capture d'état'</i>	11
2.1.1	<i>La négociation d'accords d'accès et le rôle de l'influence excessive'</i>	12
2.1.2	<i>Des accords d'accès et l'influence corrosive sur la bonne gouvernance</i>	14
2.1.3	<i>Un état capturé ?</i>	17
2.2	<i>Des conflits d'intérêts et le détournement de frais de licence.....</i>	18
2.2.1	<i>Des conflits d'intérêts et des initiatives communes</i>	18
2.2.2	<i>Le détournement de frais de licence.....</i>	20
2.3	<i>La corruption, des paiements de pots de vin et la pêche clandestine</i>	22
2.3.1	<i>Des gardes-chasses et des braconniers</i>	24
3	Conclusion : la Corruption et la pêche, vers une plus grande transparence et une plus grande responsabilité... 25	
3.1	<i>Des Changements Administratifs concernant les licences et les negociations des accords d'accès.....</i>	26
3.2	<i>Une enquête à multiples-partis-intéressés sur les indicateurs de gouvernance.....</i>	27
3.3	<i>Renforçant la société civile et le côté 'demande' de la gouvernance'</i>	28
3.4	<i>Des audits financiers et 'marins' indépendants.....</i>	29
3.5	<i>La régionalisation des efforts et des activités des donneurs multiples: Etendant l'EITI vers les pêches?.....</i>	29
4	Bibliographie.....	31

Remerciements

L'auteur voudrait reconnaître le soutien de l'Ambassade Royale de la Norvège à Pretoria dans la conduite de la recherche pour ce Papier de Publication.

Résumé

Les ressources marines d'Afrique sont en grande demande et prennent de l'importance dans le domaine géopolitique. La concurrence entre les nations de pêches principales pour l'accès et le contrôle sur les ressources marines est jointe par la concurrence entre les communautés locales et les flottes étrangères industrialisées. Dans ce contexte, il y a plusieurs motivations qui encouragent l'existence même d'une gamme d'activités illégales contre lesquelles les nations africaines ne peuvent que très faiblement réagir. L'auteur décrit les domaines clés de soucis liés à la corruption et à l'exploitation des ressources marines dans les pays africains par des flottes étrangères. Les politiques de réformes qui pourraient réduire les motivations et les occasions pour la corruption d'exister dans la gestion de pêche sont aussi discutées. Le papier fait partie du projet *La Corruption dans La gestion des Ressources Naturelles* au Centre de Documentation d'Anti-Corruption U4 : <http://www.u4.no/themes/natural-resources/main.cfm>

1 Introduction

Les ressources primaires d'Afrique prennent de l'importance dans le domaine géopolitique. Une explosion globale de produits des industries extractives a engendré des exportations sans précédent de pétrole, du gaz et de plusieurs autres minerais du continent. Cette explosion a en partie été créée par la croissance des pays nouvellement industrialisés tels que L'Inde et La Chine, aussi bien que des entreprises de ces pays qui sont de plus en plus en concurrence avec des sociétés occidentales en ce qu'il s'agit des droits d'exploration et d'exploitation minière. Ce processus a été décrit avec inquiétude comme la 'Nouvelle ruée vers l'Afrique'.

En théorie, les Africains devraient bénéficier de cette demande accrue et de la concurrence pour les ressources. Pourtant, il est maintenant largement reconnu que, non seulement, de nombreux pays africains n'ont pas su en bénéficier autant qu'ils devraient en avoir; mais paradoxalement, ceux qui vivent dans les pays qui sont fortement tributaires de l'exportation de produits de base, semblent souffrir, par la suite, des conséquences économiques, sociales et politiques négatives. Des études empiriques ont associé la dépendance des ressources avec la prévalence de la guerre civile, la faible croissance économique, la polarisation des revenus et l'élargissement des inégalités entre les sexes. La cause précise de cette malédiction des ressources² reste contestée, mais de plus en plus, les intellectuels et les organismes internationaux de développement voient la corruption comme en étant l'un des principaux facteurs. Des Chefs d'États de nombreux pays riches en ressources ont détourné des sommes considérables de revenus publiques, alors que pots-de-vin et commissions entre les gouvernements africains et les sociétés étrangères ont abouti à des abus de droits écologiques et humains. En fait, plusieurs études affirment que plus les pays en voie de développement dépendent des produits de base pour la création de richesses, plus s'empirent leurs niveaux de gouvernance et de corruption. C'est pour ces raisons que lutter contre la corruption et améliorer la transparence aussi bien que la responsabilité sont désormais considérés comme l'un des principaux objectifs de la politique des pays riches en ressources en Afrique. Ceci explique l'émergence de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI) qui fournit un cabinet d'audit indépendant et un service amélioré d'information publique en ce qu'il s'agit du flux des recettes.

De plus en plus, les soucis concernant la corruption dans les industries extractives ainsi que dans le commerce international du bois, mènent également vers un plus grand intérêt dans la gouvernance des pêches dans les pays en voie de développement. Cependant, la corruption dans le domaine de la pêche n'a pas reçu la même attention qu'elle a eue dans d'autres secteurs de ressources. Dans une certaine mesure, la situation évolue, comme sera décrit plus tard, mais la recherche et des publications sur la corruption dans la pêche sont rares, et à ce jour il est difficile de trouver des exemples clairs de politiques spécifiques d'anti-corruption appliquées au domaine de gouvernance de pêche et des ressources marines. Néanmoins, un bref aperçu du contexte de la pêche commerciale en Afrique cherche à imposer l'importance critique de la responsabilité et de la bonne gouvernance dans ce secteur.

1.1 La crise marine d'Afrique

Tout comme pour ces autres secteurs de ressources, les ressources marines d'Afrique sont de plus en plus en demande et prennent de l'importance géo- politique. La cause de la présente est complexe. Un facteur important réside avec la hausse de la demande mondiale et la valeur croissante du poisson et des produits dérivés du poisson. Une analyse récente montre que la valeur des exportations mondiales du poisson et des produits dérivés (y compris du poisson d'élevage) ont augmenté de 9,5% en 2006 et de 7% en 2007, atteignant 92 milliards de dollars US\$ (FAO 2008). De nouveau, la croissance économique remarquable de la Chine joue un rôle majeur; la consommation du poisson par tête d'habitant a augmenté de 5 kg dans les années 70 à 26 kg aujourd'hui (FAO 2008). La Chine paraît

² Pour une revue sommaire des rapports sur "la malédiction des ressources" voyez Rosser 2006.

prête à dépasser l'Espagne en tant que le troisième pays importateur de poisson le plus important du monde, derrière le Japon et les Etats-Unis.³

Toutefois, la demande croissante de poisson survient en même temps que le déclin des stocks de poisson dans le monde. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture estime que les trois quarts du stock de poisson disponible dans le monde sont soit exploités au maximum ou sont surexploités. Depuis les années 80, des débarquements de poisson ont diminué à un taux d'environ 0.7 millions de tonnes par an. Aggravant cette situation, se trouve la difficulté de réduire les capacités de leurs flottes de pêche; une difficulté à laquelle font face de nombreux pays de pêche qui sont en tête mondialement. En fait, beaucoup de pays développés maintiennent des subventions substantielles, estimées à quelques 30 à 34 milliards de dollars par an au niveau mondial (Sumalia et al. 2006). Des améliorations technologiques dans le domaine de la pêche y ajoutent encore d'autres problèmes, alors que maintenant des bateaux sophistiqués ont de meilleurs dispositifs pour attirer les poissons et ils ont accès à des cartes numériques et des systèmes de sonar puissants qui assurent que très peu de secteurs de l'océan sont laissés inexplorés. En bref, la pêche industrielle a montré une capacité remarquable à pratiquer la surpêche des océans et beaucoup estime que l'avenir des poissons sauvages capturés est en grave danger.

Dans ce contexte, les ressources marines d'Afrique gagnent de plus en plus de valeur stratégique et financière. Mis simplement, alors que les ressources de poisson diminuent ailleurs et que la demande et la valeur du poisson montent de façon régulière, il y a une dépendance croissante de la part des flottes de pêche étrangères, particulièrement de l'UE et de l'Asie, alors qu'elles gagnent accès à des eaux historiquement non-exploitées des pays en voie de développement (Pauly 2006). Les importations de poisson dans des pays développés représentent 80% de la valeur du commerce mondial et les pays en voie de développement représentent 50% de toutes les exportations (FAO 2008). La croissance de la pêche commerciale a été particulièrement élevée en Afrique occidentale. En 1960 ici, les débarquements de poisson étaient évalués à 600,000 tonnes. Jusqu'à l'an 2000, les débarquements de poisson avaient augmenté jusqu'à 4.5 millions de tonnes (Alder et al 2004).

En même temps, comme des pressions externes sur les ressources marines africaines grandissent, il y a aussi un besoin croissant de ressources marines dans des pays en voie de développement par les communautés indigènes et les bateaux de pêche locaux. Les populations de communautés côtières dans de nombreux pays en voie de développement s'accroissent rapidement et pour des millions de citoyens africains le poisson représente une source de protéine au prix bas ou même gratuite aussi bien qu'un revenu de subsistance - un fait qui devient plus important étant donné la hausse précipitée au niveau mondiale du coût de l'alimentation (voir Pauly 2006 et Campbell et al 2006).

Cependant, à cause de la tendance des pays africains à permettre la majorité de leur poisson à être exportée, aussi bien que le fait que beaucoup de stocks de poisson diminuent rapidement en raison de la pêche non durable, l'Afrique semble être le seul continent où la provision de poisson par personne est dans la baisse (Worldfish 2005, 7). En Afrique la consommation de poisson par personne est déjà basse, grossièrement 6.5kg, mais le maintien de ce niveau de consommation, étant donné les prévisions concernant la croissance démographique dans les 10 ans à venir, exigerait que la production de poisson intérieure augmente de plus de 25% (Worldfish, 7).

Ainsi, la concurrence entre les nations de pêche clef en ce qu'il s'agit de l'accès et du contrôle des ressources marines des pays en voie de développement est jointe par la concurrence toujours plus grande entre les communautés locales et les flottes de pêche étrangères industrialisées. Il n'est pas surprenant qu'en raison de ces pressions, les motivations pour une gamme d'activités illégales soient augmentées, telle que la pêche dans les secteurs protégés de la mer, en utilisant du mécanisme de pêche proscrit, en omettant de déclarer des prises et en ignorant plusieurs des mesures de conservation. Une étude (MRAG 2005) a évalué que la valeur de la pêche clandestine en Afrique peut être autant qu'1 milliard de \$US chaque année. En larges termes, les pays en voie de développement ont la capacité très faible de réagir à la pêche illégale. Néanmoins la simple omission de traiter les illégalités place les

³ Il est possible que la récente crise financière puisse accélérer cette transition.

ressources marines sous de nouvelle tension, signifiant que la pêche clandestine est devenue tant la cause que l'effet de la diminution des stocks de poisson partout dans le continent africain.

1.2 Les objectifs de ce papier

Ce papier a deux objectifs. Le premier doit décrire certains des secteurs clefs de soucis touchant à la corruption et l'exploitation de ressources marines dans des pays africains de la part des flottes de pêche étrangères. Suivant cela, le papier considère les réformes politiques qui pourraient réduire tant les motivations que les opportunités engendrant la corruption. Ici, le papier prend une certaine inspiration des efforts qui existent déjà en ce qu'il s'agit d'aborder le problème de la corruption dans d'autres secteurs de ressource, en particulier l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI).

Pour les besoins et les objectifs de ce papier, il n'est certainement pas nécessaire de répéter la littérature volumineuse qui existe déjà sur la définition de la corruption. Cependant, il est important dès le début de faire comprendre l'interprétation de la corruption que dénonce ce papier et il est important de reconnaître que les frontières de la corruption sont contestées.

1.3 La conceptualisation de la corruption et l'exploitation des ressources marines

Pour quelques commentateurs, la corruption est comprise tout à fait étroitement comme étant des activités illégales spécifiques dirigées par des politiciens ou des fonctionnaires d'état. Une définition d'une ligne qui englobe ces activités est 'l'abus de fonction officielle pour le gain personnel'. L'extorsion, l'exigence de paiements de pots-de-vin et le détournement des revenus d'état ont tendance à être soulignés. Cette interprétation de la corruption est parfois mentionnée comme étant 'la corruption administrative'. Elle représente des types de demande de loyer par des fonctionnaires et des politiciens élus et est parfois davantage divisée entre 'la grande corruption' et 'la petite corruption' en raison des sommes d'argent impliquées. Dans une certaine mesure, l'Indice de Perception de la Corruption (l'IPC) de 'Transparence Internationale' se conforme à cette condition. Il évalue principalement quantitativement la corruption dans des pays, par exemple la fréquence de pots-de-vin entre les entreprises et les fonctionnaires.

Cette perspective sur la corruption n'est pas erronée. Cependant, une compréhension étroite de corruption administrative semble limitée et peut engendrer une vue unilatérale du problème. Une des raisons c'est que les formes d'échanges illégaux avec des fonctionnaires peuvent être incitées par le secteur privé pour leur propre avantage ; c'est la raison pour laquelle la 'Transparence Internationale' a aussi un Indice de Payeurs de Pots de vin. Aussi, les formes de relations corrompues n'ont pas besoin d'être basées seulement sur l'échange d'argent ; elles peuvent être influencées par des formes de népotisme ou de patronage, par exemple, où l'abus de fonction public et le conséquent 'bénéfice privé' peut être subtil, n'implique pas du tout d'échange d'argent et est séparé par un intervalle considérable de temps. La corruption devient plus complexe alors que la distinction entre le domaine privé et le domaine public peut devenir floue, particulièrement où ceux qui font partie du gouvernement ont des intérêts directs dans les affaires.³

En comparaison avec des interprétations légalistes étroites, la corruption a une application plus complexe et politique, utilisée pour décrire la façon dont le pouvoir et la richesse sont abusés afin de déstabiliser les idéaux de la gouvernance démocratique et la justice sociale. Par exemple, Michael Johnston mentionne les 'problèmes de corruption systémiques' comme étant «les utilisations et les rapports entre la richesse et le pouvoir qui affaiblit significativement la participation ouverte, compétitive et/ou des institutions économiques et politiques, retarde ou encore empêche leur développement» (2005, 16). Il vaut la peine de noter que des savants tels que Johnston, basé sur cette compréhension, soutient que la corruption se manifeste de différentes façons dans des pays spécifiques, dépendant de leur niveau de développement, de la libéralisation économique et de la puissance des institutions gouvernantes. Donner un rang à tous les pays en se basant sur leur niveau de corruption peut donc induire en erreur, car il n'est pas seulement impossible de réduire le niveau de

corruption à un score simple mais ce niveau pourrait aussi représenter un problème très différent d'un pays à l'autre.

Un travail récent effectué par la Banque Mondiale soutient cette idée plus politique de la corruption. En ajoutant à la notion de corruption administrative, les savants à la Banque Mondiale ont étudié ce dont ils font allusion à comme étant 'la capture d'état'. On a considéré la capture d'état en plein détail et elle a été utilisée pour décrire l'influence excessive que les sociétés ont en façonnant la politique et les décisions pour leur propre intérêt aux dépens du bien public plus général. Un exemple de capture d'état est quand une société contribue au financement électoral d'un parti politique en échange pour un changement de législation tel que rendre inférieure les normes environnementales ou des obligations fiscales. La capture d'état apparaît la plus problématique où l'état est faible ou encore quand les groupes d'intérêt ont le pouvoir et la richesse disproportionnés.

Les pays diffèrent par leur façon de contrôler cette relation entre la fonction publique et les intérêts privés ; et la législation ou les lois gouvernant de telles relations sont souvent inexistantes ou vagues. Ainsi les savants se réfèrent de plus en plus à 'la corruption légale'. Daniel Kaufmann et Paul Vicente (2005), deux des experts de corruption principaux à la Banque mondiale, écrivent :

Il est opportun d'explorer une définition moins traditionnelle de la corruption, celle qui explique plus largement les avantages excessifs tirés par les quelques privés de leur influence excessive dans la formation des institutions, des politiques, des lois et des règlements de l'état à leurs propres fins. Les droits acquis qui enlèvent la politique publique du royaume de la démocratie - c'est-à-dire contestable - la prise de décision doit être un composant important de cette nouvelle définition. L'influence excessive des droits acquis privés dans le secteur d'état pourrait, ou peut-être pas, impliquer l'échange de pots de vin ou d'autres formes associées de corruption illégale. Autrement dit, on fournit ainsi de la place, parmi cette définition plus neutre de la corruption, pour les soi-disant formes légales de corruption, qui peut être définie simplement comme 'la privatisation de la politique publique.' Une définition si alternative se concentre sur l'institution de médiation clef ou l'agent commettant l'abus de pouvoir, à savoir l'institution d'influence (excessive), dirigée par des droits acquis.

De nouveau, des essais dans le but de mesurer l'ampleur de la capture d'état dans des sociétés ont abouti aux données qui contrastent avec les mesures les plus communes de corruption administrative. Selon la Banque Mondiale, la capture d'état semble être problématique dans quelques sociétés capitalistes avancées qui ont tendance à marquer des points relativement bien sur d'autres indices de corruption. De plus, il paraît que les politiques de libéralisation économique peuvent renforcer cette forme de corruption comme elle a tendance à changer du pouvoir encore plus considérable et des ressources financières vers des sociétés et entreprises privées en mettant en péril l'indépendance et la capacité des départements gouvernementaux et des preneurs de décisions.

Evidemment, en considérant la définition de la corruption de Johnston et la notion de la capture d'état, il devient extrêmement difficile de savoir où tirer la ligne entre les formes non corrompues de relations politiques et celles que l'on considère corrompues. Ce qui constitue l'influence excessive ou l'abus de pouvoir est la question qui engendre le désaccord et qui peut être influencée par des suppositions sous-jacentes en ce qu'il s'agit de la façon dont la société doit être dirigée. C'est une des raisons pour laquelle la notion de la corruption reste contestée et c'est aussi pourquoi les définitions d'une ligne seulement échouent de recevoir l'approbation générale. Dans une certaine mesure, une analyse excessive afin de savoir si une relation ou un acte conforme à une définition de la corruption pourrait être une distraction non nécessaire en face des soucis plus importants- ce qui est quelque chose qui intéresse surtout les savants de la corruption et est peut être moins important pour ceux qui sont concernés que les ressources soient dirigées avec responsabilité dans le plus grand intérêt du développement humain.

2 La corruption et la pêche – les secteurs clefs de préoccupation

Les pages suivantes à propos de la corruption dans la pêche marine se préoccupent de la corruption administrative aussi bien que de la compréhension encore plus complexe dérivée de la notion de la corruption politique et la capture d'état. Afin de simplifier les choses, l'analyse est divisée en trois thèmes généraux. Le premier se préoccupe de la corruption et de l'impacte potentiellement négatif sur la gouvernance démocratique de la part des accords d'accès de pêches. Le deuxième se préoccupe des formes de conflits d'intérêts et de détournement de fonds par des fonctionnaires. Enfin, le papier décrit comment les pots de vin et d'autres formes de corruption sapent les efforts de contrôler la pêche clandestine.

2.1 Les accords d'accès de pêche bilatéraux et la 'capture d'état'

Les accords d'accès bilatéraux qui ont été signés après plusieurs années de négociations en 1982, ont apparu comme une réaction à La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS). Avant cet accord décisif les bateaux de pêche internationaux avaient l'accès presque libre à la grande majorité des océans du monde. Il y avait un contrôle limité en ce qu'il s'agit de qui pouvait pêcher où et pourquoi. Cependant, à cause de la concurrence internationale intensifiée pour le poisson, aussi bien qu'une réalisation que les stocks de poisson sont en épuisement à cause d'une direction inadéquate, UNCLOS a donné aux pays de la région côtière et des îles les droits de possession, la responsabilité de la mer qui s'étend d'un rayon de 200 miles de leur cote, c'est à dire leur Zone Economique Exclusive (ZEE). Les termes de cette convention ont fait comprendre que tous les pays ont une obligation de gérer leurs ressources marines d'une façon durable, prenant en compte les meilleures données scientifiques disponibles. Cependant, pour ces pays qui sont incapables d'exploiter entièrement leurs propres stocks de poisson, UNCLOS déclarent qu'ils sont obligés d'offrir l'accès aux stocks de poisson en surplus à ceux qui peuvent en profiter.

UNCLOS a donc créé un environnement où des flottes étrangères et des pays côtiers ont dû négocier l'accès entre eux aux parties de l'océan qui étaient précédemment sans loyer. La tendance depuis 1982 a été pour des nations développées de consolider le contrôle de leur ZEE. Cependant, en raison d'un manque de capacité d'exploiter entièrement leurs propres ressources marines, les pays en voie de développement ont eu tendance à vendre des droits de pêche ainsi que leurs flottes de pêche- connues comme les flottes à grande distance (DWF) aux pays développés.

En plus des licences privées et des initiatives communes, ce processus a mené au développement d'accords d'accès de pêche; des contrats qui permettent à un certain nombre de bateaux étrangers de fonctionner dans les eaux d'un pays quelconque en échange d'une somme forfaitaire, typiquement payée annuellement. Pour beaucoup de pays, ces accords d'accès représentent le revenu considérable, représentant une proportion substantielle des budgets d'exploitation de ministères de pêche. Quelques accords d'accès sont signés entre des gouvernements, et d'autres entre des gouvernements hôtes et des associations privées de pêche et il y a encore ces accords signés entre des gouvernements hôtes et des organisations intergouvernementales, le plus notamment l'Union Européenne. En fait, en Afrique il semble être le cas que les accords d'accès de pêche de l'Union Européenne sont les plus nombreux et substantiels; l'UE a tenu de tels accords avec 17 pays africains depuis la fin des années 1970, bien que certains, comme le Sénégal et l'Angola, aient échoué à renouveler leurs accords d'accès et il y en a d'autres qui sont en train d'être négociés pour la première fois, incluant probablement la Tanzanie et le Kenya.

Il est important de reconnaître que ces accords de pêche gagnent plus d'importance en raison de la concurrence entre les flottes de pêche, provenant de la surcapacité dans la pêche mondiale. Selon la Commission européenne, par exemple, les défis auxquels font face les bateaux européens grandissent et menacent d'aller à l'encontre de leur compétitivité dans des eaux africaines :

...des accords de pêches produisent en Europe et dans les états côtiers d'importantes activités économiques souvent essentielles ... la situation est amplifiée par le fait que le LDWF [les flottes d'eaux distantes] se développe dans un contexte mondial de pénurie et de la surexploitation de certains stocks de poisson et devient moins compétitif vis-à-vis des flottes des nouvelles nations de pêche qui fonctionnent à un coût inférieur. Entre-temps, la généralisation de pavillons de convenance, la pêche clandestine, le manque de règles transparentes, les effets de subventions publiques directes ou indirectes mènent à une altération croissante de concurrence et le développement de pratiques qui offrent moins de garanties pour le maintien d'une activité de pêche globale durable (CE 2002, 4).

En principe, les accords d'accès de pêche peuvent être une façon positive de gérer les stocks de poisson en surplus des pays en voie de développement et ils peuvent livrer beaucoup de revenus de change nécessaires. De plus, l'argent reçu des accords d'accès peut être utilisé pour développer l'infrastructure afin d'améliorer la gestion intérieure de pêche et de développer des entreprises locales de pêche. En fait, l'Union Européenne a insisté, pendant longtemps, pour qu'une partie du revenu qu'il fournit aux pays en voie de développement par le biais des accords d'accès soit dépensée soit en améliorant la capacité de contrôle et de surveillance ou qu'elle soit investie dans le secteur local de pêche à petite échelle. En théorie, des accords d'accès européens pourraient donc contribuer vers un scénario où des pays africains développent la capacité suffisante pour exploiter leurs propres eaux territoriales, qui amélioreraient à son tour énormément leur capacité de créer des profits et des emplois, aussi bien que de garantir la sécurité alimentaire pour des millions de citoyens.

2.1.1 La négociation d'accords d'accès et le rôle de l'influence excessive'

La réalité des accords d'accès semble rarement être si positive et ces derniers ont été controversés depuis leur tout début. Parmi d'autres soucis, il paraît que les accords d'accès peuvent avoir un impact négatif sur la gouvernance intérieure des pêches, avec le résultat étant en même temps la pêche non durable que la marginalisation d'utilisateurs de ressource locaux.

Une faiblesse des accords d'accès provient des motivations solides des deux côtés pour augmenter leur rentabilité à court terme. L'échelle de fonds disponibles aux pays africains à travers des accords d'accès est directement sous l'influence de l'échelle de droits de pêche qu'ils fournissent aux pays étrangers; plus qu'il y a de bateaux de pêche qu'ils permettent d'exploiter dans leurs eaux territoriales, plus grands sont les paiements qui sont reçus. Ainsi, dans beaucoup de pays les accords d'accès ont mené à la licenciation de trop de bateaux et cela a sapé l'idéal de gestion de pêche responsable. Par exemple en 2005, l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) a publié des données publiées montrant que la capacité de bateaux de pêche opérant dans la pêche de poulpe du pays a dû être réduite à grossièrement un tiers pour que la pêche durable puisse être réalisée, cependant le gouvernement de la Mauritanie a échoué de répondre à cet avertissement et a réduit la capacité de pêche de l'UE par seulement 6% (CFFA 2006a, 3-5).

Tandis que les deux côtés peuvent souhaiter à maximiser l'intensité de pêche, il peut aussi y avoir des motivations fortes afin de limiter des règlements contrôlant des bateaux de pêche et de créer les conditions les plus favorables pour la maximisation de bénéfice. En Guinée, par exemple, il y a une loi interdisant des bateaux de pêche commerciaux de transborder des prises de poisson en mer. Ce règlement assure que le poisson est débarqué dans des ports et peut être soumis aux contrôles et inspections nécessaires. Cependant des bateaux chinois fonctionnant conformément aux accords

d'accès en Guinée sont apparemment exempts de cette règle et sont libres de décharger des prises de poisson dans des ports étrangers ou sur d'autres bateaux en mer⁴. De même, pendant qu'il y a une opinion que des accords d'accès de l'Union Européenne sont moins controversés que d'autres, ils ont aussi été accusés de sur-pêche et de destruction de l'écosystème marins qui menacent non seulement la viabilité à long terme de ressources marines, mais aussi les gagne-pain de pêcheurs indigènes (voir par exemple Adler et al 2005, Brown 2005, CFFA 2006b, et Bartels et al 2007). Conformément à ces accords, souvent il n'y a aucune limite sur la quantité de poisson que les bateaux autorisés peuvent attraper et où il y a des limites mises en place, les critiques pensent qu'elles sont trop loin et, comme conséquence, mène à l'épuisement de stocks en surplus et la diminution rapide dans la biodiversité marine. Aggravant la situation, les règlements pour réduire les prises accessoires peuvent aussi être inexistantes ou au moins plus indulgents que des règlements stipulés pour des bateaux de pêche dans d'autres eaux, telles que les mers des états membres de l'Union Européenne. En utilisant la Guinée comme un exemple encore une fois, on permet aux chalutiers de crevette de l'Union européenne d'attraper cinq fois plus de prises accessoires que ce que la collectivité locale en permet aux chalutiers guinéens (Gorez 2005, 26).

Les explications pourquoi des états africains permettent de faibles règlements dans des accords d'accès sont parfois dépeintes comme étant le résultat d'une position négociante faible. Par exemple, Dr Ndiaga Gueye, qui était en ce temps-là Directeur sénégalais de Pêche Marine, a été reporté d'avoir prétendu que pendant la négociation d'un nouvel accord d'accès en 2002, L'UE a activement résisté aux nombreuses mesures de conservation et a entamé une dure affaire sur le prix ' (Clover 2004, 43). Cependant, en raison de la concurrence croissante pour l'accès de pêche, il peut induire en erreur d'imaginer que des états africains sont toujours forcés d'accepter des mauvais termes à contrecœur. D'autres rapports suggèrent que l'échec de mettre en oeuvre des règlements de pêche responsables dans des accords d'accès puisse être un résultat de paiements de pots de vins et de commissions. Martin Tysamnyi et Quentin Hanich (2007, 10) du Centre National Australien de Ressources Océaniques et de Sécurité revendiquent que la négociation d'accords d'accès dans des États des îles Pacifiques, impliquant particulièrement des pays asiatiques, a été sous l'influence d'une gamme de motivations et de stratégies stupides :

Les Allégations de corruption des fonctionnaires des Îles du Pacifique pendant des négociations d'accord d'accès prennent une variété de formes, y compris : le paiement de billets d'avion de classe affaire et de première classe pour des fonctionnaires et leurs conjoints; la disposition de généreux logement journalier dans un hôtel et divertissement prodigues, souvent dans un pays étranger; vacances prolongées et voyages de côté pour les hauts fonctionnaires des Îles Pacifiques et leurs conjoints après les négociations d'accès; et le paiement de frais de scolarité en outre-mer pour les enfants de Ministres.

Les allégations de formes semblables d'influence excessive ne sont pas limitées à l'exploitation de poisson, ils existent dans d'autres secteurs de ressource, aussi. Au Ghana, par exemple, un groupe d'organisations de société civiles déclarent qu'un changement considérable dans la politique gouvernementale touchant à l'exploitation minière dans des forêts protégées s'est produit un moment après que des fonctionnaires majeurs ghanéens aient été traités à un voyage extravagant à l'étranger patronné par plusieurs sociétés d'extraction (Akabzar, *forthcoming*). De même, il a été à plusieurs reprises documenté que quelques contrats pétroliers dans des pays en voie de développement ont été augmentés par des cadeaux extrêmement généreux et des commissions offerts aux politiciens et leurs familles. Par exemple, en 2004 une enquête spéciale du Sénat américain a été lancée avec la preuve grandissante qu'ExxonMobile, ChevronTexaco, Marathon et Hess, entre autres, avaient payé plusieurs millions de dollars en pots de vins pour les droits du pétrole forant, des fardeaux fiscaux réduits et des règlements environnementaux favorables. Les mêmes sociétés ont été accusées d'aider le Président Obiang et d'autres politiciens principaux à blanchir d'énormes sommes d'argent public hors du pays. En 2004, il a été allégué que des compagnies de pétrole américaines donnaient plus de 4 millions de \$

⁴ Cette information a été fournie à l'auteur par La Coalition Pour Des Accords de Pêche Equitables, Bruxelles.

US aux parents du Président Obiang pour qu'ils puissent vivre et étudier aux EU (voir McSherry 2006 et Shaxson 2007).

Les paiements de pots de vin ne sont pas les seuls moyens de réaliser une influence sur la négociation d'accords d'accès. Un souci commun, bien que rarement justifié, est que ces accords d'accès peuvent être sous l'influence de l'attrait de fonds de donateur ou la menace de leur déplacement. De telles allégations ont été faites contre l'Union Européenne (Clover 2005, 44, Mwikya 2006, 11) aussi bien que les pays asiatiques. En particulier l'émergence de la Chine comme le plus grand prêteur de l'Afrique a été expliqué par son désir de prendre le contrôle des ressources primaires, y compris le pétrole et le bois, mais le poisson aussi. Nous constatons donc que beaucoup de commentateurs sont concernés que les termes d'accords d'accès chinois peuvent être négativement influencés par un appui plus grand à l'égard des développements d'infrastructure. Par exemple, le chef du Conseil de Pêche Artisanale de Sénégal a fait des remarques en 2006, ' ici et là nous voyons des infrastructures étant construites avec l'appui de la Chine et nous disons que cela peut faire partie des accords d'accès, mais nous ne savons rien du contenu de ces accords ' (Cité dans Bartels 2007, 81).

Les occasions pour ces formes de corruption sont énormément facilitées là où l'accès public aux informations est limité. Dans le cas de la pêche, malgré la pression concertée de beaucoup d'organisations de société civiles et des représentants de pêche locaux, la négociation de tous les accords d'accès dans les pays en voie de développement est caractérisée par un manque de transparence. En Afrique et dans les états des îles pacifiques, par exemple, l'Union Européenne publie maintenant le contenu de ses accords avec un autre pays, mais dans la plupart des cas le processus de négociation est confidentiel, sans participation de la part de la société civile ou d'autres parties prenantes intérieures de pêche. De plus, certains documents clefs, y compris les résultats de vérifications et d'évaluations, sont aussi gardés confidentiels. Les accords d'accès signés entre pays hôtes et des associations Asiatiques de pêche ou des gouvernements asiatiques, restent complètement privés, signifiant que le public n'a aucune information sur l'échelle et les termes de ces accords, même pas les sommes étant échangées. Comme écrit Lee Clark, "avec des ressources qui deviennent plus rare et l'accès à elles qui deviennent plus valorisé, les motivations pour des pratiques corrompues doivent nécessairement augmenter et l'impatience avec cette sorte de secret qui entoure les accords d'accès pourrait aussi grandir." (2006, 89)

2.1.2 Des accords d'accès et l'influence corrosive sur la bonne gouvernance

Pendant la dernière décennie, la malédiction de ressource a de plus en plus été liée à l'impact délétère que les marchandises de matières premières peuvent avoir sur la gouvernance démocratique de pays en voie de développement. Des études empiriques ont montré une corrélation entre les formes de corruption ou les mandataires de ' la mauvaise gouvernance ' et le degré auquel une économie est dépendante sur des revenus externes de l'exploitation de la ressource naturelle (voir Jensen et al 2004- par exemple). Beaucoup d'experts croient que quand des pays reçoivent un revenu substantiel de loyers de ressource non révélés - ou des ordonnances souveraines comme Paul Collier (2005) se réfère aux eux-les-gouvernements qui échouent de devenir responsables et ils ont tendance à montrer un désintérêt vers les citoyens et les secteurs locaux qui n'offrent pas les sources comparables de revenu. Ce désintérêt peut paraître comme une forme politique de ce qui est connu comme le Syndrome de maladie 'le hollandais' - le courant de revenu de contrats étrangers et l'exploitation de ressource industrielle aboutissent à d'autres secteurs de l'économie qui sont sous-développés, les plus importants encore sont ceux qui pourraient créer plus d'emplois locaux.

Cet aspect de la malédiction de ressource n'a pas été souvent appliqué à la pêche. Encore il semble possible qu'un résultat de quelques accords d'accès doit encourager des gouvernements, ou au moins le ministère responsable de la pêche, de fonctionner de façons qui ne sont pas transparentes ou sensibles aux communautés locales, particulièrement à petite échelle ou des pêcheurs de subsistance. Cela peut être plus évident dans ces pays où une grande partie des revenus gouvernementaux venant de la pêche est tirée des accords d'accès, et en comparaison, le financement d'état en forme d'impôts et de prélèvement des pêcheurs locaux et des communautés côtières peuvent être petites ou insignifiantes. Un rapport de Worldfish (2004, 7) décrit cette tendance bien : « comme la demande pour le poisson et

la concurrence pour avoir accès aux secteurs de pêche augmentent, des groupes de revenus inférieurs seront probablement marginalisés, seront remplacés par des groupes plus puissants qui ont des intérêts croissants dans ces ressources naturelles. »

Dans un examen de l'impact des accords d'accès des pêches dans des pays en voie de développement (MRAG 2007, 48–49), il a été discuté que des améliorations significatives de la politique de pêche locale ont été observées où les accords d'accès ont été terminés et un revenu gouvernemental plus énorme s'est résulté de la pêche et du traitement localement basés :

Les accords de Pêche ne peuvent pas fournir la motivation juste pour améliorer la politique de pêche et de la gestion. Ils peuvent en fait être une distraction pour une gestion efficace, plutôt qu'une motivation, en raison du courant stable de revenu garanti au secteur de pêche pendant plusieurs années. Les améliorations de la gestion de pêche ont été observées quand les pays ont activement décidé de ne pas signer des accords de pêche avec l'UE. La Namibie a choisi de ne pas signer un accord d'accès avec l'UE dès le tout début. Le Mozambique, après avoir eu un accord d'accès avec l'UE pendant quelques années, a décidé de ne pas continuer et au lieu de cela de se concentrer sur le développement de sa flotte nationale, bien qu'ils aient plus tard négocié un accord avec l'UE de nouveau. Le résultat a dans les deux cas été la formation d'initiative commune, le commencement de dispositions d'affrètement, l'augmentation de la capacité de flotte nationale, un plus grand contrôle des niveaux d'exploitation de ressource, une augmentation de la valeur d'exportations de poisson et le développement de plans et de politiques de pêche nationaux.

Autrement dit, une conséquence fortuite de l'idée que les gouvernements comptent sur des fonds à partir des accords d'accès peut être pour retarder le développement des politiques qui peuvent améliorer la capacité locale de gestion aussi bien que des politiques qui profiteront à la création d'emploi et d'assistance sociale des pêcheurs à petite échelle. Cela peut aller à l'encontre du but explicite de l'Union Européenne de mettre de côté une portion des honoraires de ses accords d'accès pour la construction de capacité de gestion de pêche et le développement de pêche à petite échelle. En effet, dans tant de pays, il paraît que les fonds des accords d'accès de l'Union européenne n'ont pas été bien utilisés et la preuve qu'il y a eu une réduction de la pauvreté est dure à trouver. Par exemple, il y a seulement deux bateaux de pêche localement basés aux Seychelles, malgré le fait que, pendant plus de 20 ans, l'UE a tenu des accords d'accès avec les Seychelles et des fonds considérables ont été mis de côté pour le développement d'une capacité de flotte de pêche locale (MRAG 2007, 119).

On donne à cette critique une importance élevée où on sait que les gouvernements hôtes ont de pauvres antécédents sur les droits de l'homme et la démocratie. Ainsi, par exemple, l'accord de pêche de l'UE avec le Maroc, valant 36 millions d'€ par an, permet des bateaux dans les eaux du Sahara Occidental. L'UE a défendu l'affaire en raison du fait qu'une proportion des paiements de compensation sera utilisée par le gouvernement marocain pour promouvoir le bien-être du peuple occupé Sahrawi, bien qu'on ne les ait pas consultés à propos de l'accord, ils n'y ont pas consenti non plus. Étant donné la position du gouvernement marocain envers le peuple du Sahara Occidental, il y a des raisons de croire que leur assistance sociale ne sera pas améliorée (IPS 2008). De même des rapports prétendent que peu, s'il en est tel, d'argent visé et mis de côté pour adresser l'allègement de pauvreté par le biais des accords d'accès de l'Union européenne en Angola s'est étendu vers les pauvres (voir Lankaster 2002).

De nouveau, l'héritage décevant de fonds des accords d'accès semble être renforcé par un manque de transparence. Ici, les accords d'accès de l'Union Européenne semblent être mieux que ceux provenant des pays asiatiques. En fait, l'Union européenne déclare qu'elle conduit des évaluations et des audits de ses accords qui documenteraient vraisemblablement des cas où des fonds ont été mal réparties. Quoiqu'il en soit, ces audits ne sont pas publiquement disponibles. De plus, depuis le début des années 2000, des paiements ciblés par l'UE ont été progressivement éliminés progressivement en faveur des Accords de Partenariat de Pêche (FPAs). Conformément à ces nouveaux accords, l'UE distingue entre des fonds payés au gouvernement pour les licences de bateaux et des fonds transférés par l'UE pour '

les réformes sectorielles. Ces fonds sont supposés être gérés conjointement par l'UE et le gouvernement hôte. Des plans détaillés de l'aide du développement sectoriel n'ont pas été faits publiquement disponibles et les activités et les participants de comités d'entreprise mixtes restent en grande partie inconnus. Nous avons donc une très petite idée quant à précisément comment le FPAs réalisera de la pêche durable et promouvra la réduction de la pauvreté. À l'exception du dernier accord en Mauritanie, des groupes de société civils et des représentants des communautés de pêche artisanale ne sont pas invités à participer à n'importe laquelle des discussions, les comptes-rendus de réunions ne sont pas publiés non plus.

Il serait induit en erreur de stipuler que les accords d'accès ont toujours un impact corrosif sur la gouvernance et les états africains développent invariablement une dépendance sur les revenus résultants. Il y a des exemples notables où des états africains ont rejeté des accords d'accès en raison du fait qu'ils vont à l'encontre de la politique de pêche locale et ne représentent pas une gestion de pêche saine. Le Sénégal, par exemple, a échoué renouveler son Partenariat de pêche avec l'Union Européenne en 2004, tandis que pour l'instant, la Tanzanie a aussi rejeté un Accord de Partenariat de Pêche avec l'UE.

Pêche Industrielle v/s Pêche à petite échelle :

Beaucoup d'experts soutiennent que l'approbation de quelques techniques industrielles de pêche sur ceux de pêche à petite échelle est contre-productive pour la pêche durable et le développement pro-pauvre. Daniel Pauly (2006), un des principaux biologistes marins au niveau mondial, stipule que globalement, la pêche à petite échelle produit approximativement la même prise annuelle que la pêche industrielle à grande échelle, environ 30 millions de tonnes.

Cependant, la pêche à petite échelle exige beaucoup moins d'investissement capital et est beaucoup plus à forte intensité de main-d'œuvre. Malgré le débarquement de la même quantité de poisson, le secteur à grande échelle emploie environ un demi-million de personnes, en comparaison à plus de 12 millions engagés dans la pêche à petite échelle. Chaque tâche à bord d'un bateau de pêche industriel représente un coût capital de jusqu'à 300,000 \$ US, en comparaison avec un maximum de 3,000 de \$ US à bord d'un bateau à petite échelle. La pêche à petite échelle produit très peu de prise accessoire, tandis que la pêche industrielle en jette jusqu'à 20 millions de tonnes chaque année. De plus, la pêche industrielle consomme beaucoup plus de carburant : 37 millions de tonnes comparés à approximativement 5 millions de tonnes par le secteur à petite échelle.

Basé sur ces faits, Greenpeace a soutenu que ' la fourniture de flottes industrielles étrangères avec l'accès au thon côtier est l'option de développement de pêche et de conservation la plus pire possible pour des communautés côtières. ' Leur recommandation est basée sur un principe direct : "La construction d'une économie de pêche intérieure est exigée afin de maximiser les avantages d'emploi dans le domaine de la pêche [...] les meilleurs moyens de faire ceci donc pour des états côtiers assoiffés de travail est de développer du main-d'œuvre à forte intensité, des flottes de pêche à petite échelle construites et financées à l'intérieur du pays, basées exclusivement sur le mécanisme passif et fortement sélectives de leurs outils de pêche, de préférence des lignes de pêche, des pots et des pièges à poissons."

Sources: Pauly (2006) and Greenpeace (2007)

2.1.3 Un état capturé ?

L'impact corrosif d'accords d'accès sur la gouvernance peut se produire d'autres façons. La dépendance sur les revenus d'accords d'accès peut aller à l'encontre de l'indépendance des régulateurs africains et des preneurs de décisions. Cette tendance peut être renforcée où les accords d'accès sont liés avec de nouveaux prêts et des projets de soutien.

Une manifestation de ce problème peut arriver quand les bateaux de pêche fonctionnant conformément aux accords d'accès transgressent les règles et des règlements. L'état hôte peut échouer à répondre par des sanctions appropriées, en raison d'un désir de protéger des relations diplomatiques. Cela peut expliquer pourquoi dans beaucoup de pays africains, des formes de pêche clandestine par des flottes d'eau distante (DWF) semblent être traitées avec indulgence. Par exemple, quelques commentateurs du Mozambique pensent que la loi inexistante contre la pêche clandestine effectuée par des ressortissants chinois pourrait être expliquée par l'importance de la croissance économique de la Chine dans le pays. Dans ce contexte, la probabilité d'une poursuite réussie d'une société chinoise est considérée comme étant extrêmement basse. Ceci est composé par la preuve répandue que les hauts-fonctionnaires du Mozambique sont souvent complices dans ces activités qui est un point qui sera étendu ci-dessous.

Il y a aussi des cas suggérant que des gouvernements étrangers peuvent appliquer la pression diplomatique pour empêcher des enquêtes et des poursuites. Par exemple, en 2004, une patrouille Tanzanienne a mené à la découverte de 25 bateaux de pêche européens fonctionnant illégalement dans les secteurs protégés de la mer. Selon des sources en Tanzanie,⁵ après l'arrestation des équipages de ces bateaux une délégation du Directeur Général de la Commission Européenne pour Affaires Maritimes et Pêche a visité La Tanzanie. Tandis que les bateaux ont reçu une amende, plusieurs commentateurs ont pensé que l'influence de la délégation de la CE a signifié que la réponse par les autorités Tanzaniennes n'était pas aussi punitive qu'elle aurait pu être. Malheureusement, les détails des amendes n'ont pas été faits publiquement disponibles, qui ajoute seulement au soupçon qu'il y a eu de l'interférence politique.

Il y a d'autres exemples d'interférence politique dans la pêche illégale combattante à l'extérieur de l'Afrique. Aux Philippines, le Directeur régional de l'Organisation Mondiale de Protection de L'environnement (WWF), interviewé dans Manila Times (Espina-Varona 2007), a prétendu qu'au cours de la décennie passée environ 600 ressortissants chinois ont été arrêtés pour le braconnage, mais il n'y a eu qu'une seule accusation réussie jusqu'en 2007. WWF a expliqué cette situation comme étant le résultat de ' l'interférence exécutive ' de grands politiciens des Philippines aboutissant à des accusations levées, à l'admission indulgente d'affaires de réclamation et même l'octroi de pardons officiels. C'était la vue du WWF que l'Ambassade chinoise à Manille avait demandé une telle interférence et que l'on a considéré que la poursuite des ressortissants chinois serait négative pour des raisons diplomatiques.

De tels cas indiquent seulement les tendances qui peuvent être évidentes à des degrés variés dans certains pays. Il y a bien sûr d'autres raisons, comme le désir de préserver des stocks de poisson et de recevoir des revenus à travers des amendes, ce qui explique pourquoi les états africains prendront l'action ferme contre la pêche clandestine par DWF. En effet, il y a eu des arrestations occasionnelles de gens très importants de bateaux de pêche étrangers, y compris récemment, l'arrestation de bateaux espagnols au Mozambique et à l'île Maurice. Néanmoins, de tels cas paraissent être, pour l'instant, exceptionnels.

⁵ Cet événement a été confirmé à l'auteur par une source parmi La Commission Européenne en Tanzanie.

2.2 Des conflits d'intérêts et le détournement de frais de licence

Jusqu'ici, le centre d'intérêt a été sur la relation entre la gouvernance démocratique et les accords d'accès. Tandis que cela puisse donner l'impression que de telles affaires bilatérales peuvent être la source de corruption dans la pêche commerciale, le règlement et la gestion de pêche à l'extérieur des accords d'accès fournit d'autres occasions pour la corruption. Dans une certaine mesure, où les accords d'accès ne sont pas en place ou ont été rejetés, ces autres formes de corruption peuvent devenir problématiques.

2.2.1 Des conflits d'intérêts et des initiatives communes

Des allégations de conflits d'intérêts peuvent apparaître partout dans la gestion de pêche. Une source fondamentale de tension est que beaucoup d'organismes gouvernementaux et intergouvernementaux qui sont mis en place pour gérer des ressources marines ont le but de promouvoir la pêche commerciale, la protection des droits de communautés côtières indigènes et l'assurance de la protection de la mer. Bien que dans un scénario idéal, ces objectifs puissent être équilibrés, c'est facile pour des étrangers d'estimer qu'ils ne le sont pas; le désir d'un gouvernement d'augmenter les revenus de la pêche peut, par exemple, neutraliser ses obligations de promouvoir la pêche à petite échelle. Beaucoup de représentants de pêche à petite échelle en Afrique se plaignent que les gouvernements favorisent injustement les intérêts de la pêche commerciale et la pêche étrangère au détriment de leur propre bien-être.

Cependant, où le concept des conflits d'intérêt est plus facilement appliqué, il implique ceux dans une position de fonction officielle qui abusent de leur pouvoir pour la récompense financière personnelle. Une manifestation de ceci est quand les hauts fonctionnaires et les politiciens, certains d'entre eux qui peuvent être impliqués directement dans la gestion de pêche, possèdent simultanément des bateaux de pêche privés ou sont des associés dans la pêche et des sociétés de traitement de poisson. Cela semble être une chose fréquente dans beaucoup de pays. Par exemple, dans le secteur de crevette côtier d'un des pays D'Afrique de l'Est, il est largement connu que le Président et les Ministres de Pêche, l'actuel et l'ancien sont co-propriétaires de trois sociétés de pêche principales.⁶

Les conflits d'intérêts s'étendent aussi à d'autres sphères de responsabilité gouvernementale. On connaît des agents maritimes, par exemple, incluant de hautes figures politiques dans quelques pays africains dont leur position d'influence peut énormément aider dans la contrebande de poisson illégal ou dans la fourniture de l'aide favorable avec des licences de pêche. La Transparence Internationale à Vanuatu décrit bien ce problème en indiquant que le directeur de l'Autorité Maritime est aussi l'agent maritime pour des palangres taïwanaises. Le même jour où il a fait don de deux camions au Département de Pêche, des licences de pêche ont été fournies à deux palangres taïwanais qui leur ont permis de fonctionner dans la zone de six milles au large de la côte, quelque chose qui a été autrefois interdit conformément à la loi de Vanuatu (Ferrieux-Patterson 2003, 3).

Les pays paraissent être particulièrement vulnérables aux conflits d'intérêts où les politiques intérieures favorisent l'établissement d'initiatives communes entre des sociétés étrangères de pêche et des entreprises locales. La motivation derrière cette politique est d'assurer la valeur accrue ajoutée dans des pays et de s'éloigner d'une situation où les pays en voie de développement jouent simplement un rôle passif dans l'exploitation de leurs ressources naturelles. Cependant, tandis que des associés étrangers dans des initiatives communes sont typiquement ceux qui apportent du capital, des bateaux et de l'expertise de pêche, un danger de cette politique c'est que les associés locaux idéaux sont ceux qui offrent de l'influence politique. Un consultant de pêche, travaillant au Mozambique, a expliqué cette situation :

⁶ Un rapport sur le potentiel du secteur de crevette dans ce pays de remporter la certification du Conseil Pour La Gestion des Ressources Marines a détaillé cette situation. L'auteur du rapport voudrait rester anonyme dans ce papier.

Le problème de beaucoup de pays c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes d'affaires privés qui connaissent beaucoup des transactions de pêche commerciale ou qui ont accès aux informations appropriées. Les seuls gens avec ce genre de connexions et connaissance travaillent dans le gouvernement et c'est pourquoi la corruption prospère.⁷

Où il y a des conflits d'intérêts, le danger réside dans le fait que des fonctionnaires sont capables d'influencer des décisions politiques et la mise en oeuvre des politiques à leur propre avantage. Cela peut faire impact sur des décisions diverses sur des impôts, des restrictions de prise et des normes de travail, par exemple. De plus, où les hauts fonctionnaires sont co-propriétaires des bateaux de pêche, ils peuvent être libres de s'engager dans une gamme d'activités illégales en sachant qu'il y a toujours la protection contre une arrestation quelconque et des investigations. Par exemple en Angola, l'Union Européenne et le Conseil de Développement Sud-Africain ont récemment entrepris un projet qui a visé à augmenter la capacité de surveillance marine et des inspections. Un rapport de recherche entreprise comme une partie de ce projet a noté que la capacité d'effectuer leur travail manquait typiquement aux inspecteurs en Angola, mais aussi dans la preuve de nombreux cas de fautes professionnelles qui n'ont pas été annoncés aux autorités en raison de la connaissance que les co-propriétaires des bateaux étaient des politiciens et des fonctionnaires. Les notes du rapport :

Un pourcentage très élevé de vaisseaux de pêche angolais sont censément les propriétés des navires de pêche et sont opérés par les salariés du Ministère des Pêches ou les fonctionnaires gouvernementaux. Pour éviter n'importe quelle spéculation de corruption possible, les politiciens et les fonctionnaires supérieurs devraient en général éviter d'avoir des intérêts dans des sphères d'affaires sur lesquelles ils exercent des pouvoirs politiques ou administratifs. La transparence devrait aussi être une priorité (Cederrand 2004, 28).

Il fut de nouveau constaté que là où il y a de tels conflits d'intérêts, il mène à un manque de morale parmi les fonctionnaires publics et les inspecteurs, qui peut encore aller à l'encontre de leur capacité de contrôler les eaux efficacement. Cela peut aussi être le cas où les conflits d'intérêts assurent que la capacité d'application de la loi est délibérément maintenue à un bas niveau, avec le financement et la formation limités, et les inspecteurs les plus diligents peuvent être marginalisés ou empêchés d'atteindre des positions supérieures.

⁷ Interview avec l'auteur en juillet 2008.

Les Conflits d'intérêts et l'exploitation de crevette dans des pays en voie de développement

La demande de crevettes, principalement aux Etats-Unis, en Europe et au Japon a longuement surpassé ce qui est disponible de la pêche sauvage. Pour satisfaire cette demande, l'aquaculture dans des pays en voie de développement a grandi de façon impressionnante, représentant 28% de consommation mondiale jusqu'à l'an 2000, montant à presque 50% en l'an 2008 (Greenpeace 2008). Une telle croissance remarquable a été assistée par un prêt significatif de la part d'institutions financières internationales ; avant 2002, on a annoncé que la Société de Finance Internationale a prêté quelques 82 millions \$US pour le développement de l'exploitation de crevette en Amérique latine.

La méthode préférée d'exploitation de crevettes agricoles est de créer de grands réservoirs artificiels et les meilleurs sites pour cela incluent les forêts mangrove, l'habitat naturel de beaucoup de crustacés. Des secteurs substantiels de forêts mangrove ont donc été diminués, ceci contribuant au fait qu'il n'y a que 50% de forêts mangrove au monde. Les forêts mangrove sont des écosystèmes critiques pour des communautés côtières. Non seulement fournissent ils du bois de chauffage et du matériel de construction de maisons, mais ce qui est plus important, ils sont des nichoirs essentiels pour la faune et la flore marine qui sont utilisées pour la pêche de subsistance. Quelques évaluations montrent que les forêts mangrove fournissent quatre fois plus de poisson pour des pêcheurs locaux que des récifs de corail. En Afrique occidentale, 60% de tout le poisson attrapé entre le Golfe de Guinée et l'Angola se multiplie dans la zone mangrove du Delta du Niger. Plus de soucis environnementaux concernant l'exploitation de crevette proviennent de l'utilisation de pesticides et des antibiotiques, qui sont mal réglés dans beaucoup de pays et peuvent contaminer l'eau environnante. De plus, les fermes de crevette ne durent pas souvent longtemps et il semble que peu de pays insistent sur la réhabilitation de la terre après que les fermes aient cessé d'opérer. Comme le Mouvement Mondial de Forêt Humide Tropicale écrit : "au cours des années, les étangs de crevette se noient dans leur propre contamination et sont par la suite abandonnés, laissant un écosystème détruit et des communautés locales appauvries."

En fournissant l'accès aux forêts mangrove, de nombreux gouvernements ont été accusés de vendre des terres aux sociétés sur lesquelles dépendent des milliers de pauvres ruraux, y compris dans des secteurs protégés dans des pays tels que la Thaïlande. Dans quelques cas, on ne consulte pas de communautés indigènes d'avance et beaucoup de communautés ont été renvoyées avec force dans le processus. Des protestations résultantes et des campagnes d'exploitation anti-crevette ont aussi mené aux accusations répandues de violations des droits de l'homme, y compris de fausses arrestations et le meurtre de proéminents activistes par la police et l'armée. Des organisations de société civiles ont expliqué cette réponse comme étant le résultat de la relation corrompue entre quelques gouvernements des pays en voie de développement et des intérêts d'entreprise. Il y a eu des allégations que des politiciens proéminents et des partis politiques dirigeants dans certains pays incluant l'Inde, le Bangladesh, la Thaïlande, le Viêt-Nam, l'Indonésie, le Honduras et le Guatemala ont des investissements dans l'industrie d'exploitation de crevette. De plus, au Myanmar il est allégué que le régime militaire dirige ses propres fermes de crevette et qu'il y a la preuve de travail forcé.

Sources: EJF (2003), Greenpeace (2008) and WRM (2002).

2.2.2 Le détournement de frais de licence

Dans les industries extractives, le souci concernant la corruption s'est souvent concentré sur le détournement de loyers de ressource par ceux qui font partie du gouvernement et de la fonction officielle. Des énormes sommes d'argent de réserves pétrolières ont été canalisées vers des comptes bancaires privés, tout en faisant les dirigeants de pays riches en ressource devenir des gens les plus riches sur la terre.

Généralement parlant, la responsabilité des revenus d'état tirés de l'exploitation de ressources marines n'a pas été scrutée, au moins pas à la même mesure que dans d'autres secteurs de ressource. Cependant, les revenus de la pêche peuvent être substantiels et les occasions pour le détournement et la fraude sont élevées. Comme c'est le même cas dans d'autres secteurs, l'accès public aux informations peut être extrêmement limité.

Comme discuté par Tsyamni et Hidditch (2007, 9-10), une caractéristique de la gestion de pêche qui peut encourager cette forme de corruption est que les décisions sur la licenciement sont typiquement faites par une seule personne, avec très peu d'engagement de la part des autres. Cela crée une situation où les occasions pour la fraude sont élevées. Dans les Iles Solomon, les allégations publiques de corruption ont incité une enquête par l'Auditeur Général qui a révélé que le pays avait perdu quelques 4 millions de \$US par le biais de détournement de frais de licence par le Ministère des Pêches.

De la même façon en 2008, une pression croissante sur le gouvernement de Guinée a mené à un audit officiel du Ministère des Pêches. L'année précédente (2006-2007), l'audit avait découvert des irrégularités substantielles qui coûtent le pays plusieurs Millions d'Euros en terme de revenus perdus. Parmi la longue liste d'irrégularités, l'audit a révélé qu'un nombre substantiel de licences avaient été publiées, tandis qu'il n'y avait aucun rapport des paiements étant déposés. 43 bateaux ont été classifiés comme ayant annulé leurs paiements après l'émission de leurs licences, ceci menant à la perte d'environ 727,000 €; deux bateaux espagnols avaient omis de payer pour leurs licences de pêche, menant à une perte de 107,000 €; 28 bateaux ont reçu des licences, mais n'ont pas été enregistrés au Ministère des Pêches, aboutissant à une perte de 493,000 € et on a accordé des licences guinéennes à environ 30 bateaux de pêche plutôt que des licences plus chères pour des bateaux étrangers.⁸

Peut-être l'exemple le plus inquiétant de détournement de frais de licence de pêche commerciale est la Somalie. Ici, une situation chaotique existe où des licences de pêche pour la Zone Économique Exclusive de la Somalie (EEZ) ont été vendues non seulement par des chefs militaires au Sud, mais en même temps par des fonctionnaires du gouvernement transitoire à Mogadishu et des fonctionnaires de l'état semi autonome de Puntland. Un panneau d'Experts des Nations Unies sur la Somalie, enquêtant sur les violations de l'embargo de L'ONU sur les armes, a prétendu que "Toutes les tentatives à la gestion de la pêche somalienne ont abouti à beaucoup d'argent - des Millions pendant les 10 ans passés - étant payé dans les mains privées des chefs de faction, tout en tenant compte de l'enrichissement personnel et dans une certaine mesure, du paiement et du réapprovisionnement de milices privées" (l'ONU 2003b, 44). Le besoin d'acheter des licences dans cet environnement n'est pas entièrement clair ; quelques propriétaires de bateau nécessitent des licences afin de valider des réclamations d'assurance dans le cas de détournement, tandis que d'autres rapports suggèrent que le paiement de frais de licence égalise à un racket de protection; c'est-à-dire qu'il y a des bateaux qui achètent des licences de pêche en Somalie et qui sont connus comme étant fournis de lourdes d'artilleries d'armes et de soldats somaliens dans une tentative de parer des pirates (l'ONU 2003a, 34).

⁸ La Coalition des Accords de Pêche Équitables, à Bruxelles, a fourni les informations sur cet audit pour les besoins de ce papier. De nouvelles informations seront publiées par l'organisation.

2.3 La corruption, des paiements de pots de vin et la pêche clandestine

La susdite discussion a expliqué qu'un des résultats d'une capture d'état et des conflits d'intérêts est l'affaiblissement d'application de la loi et des inspections marines. Des formes d'interférence politique assurent que quelques bateaux sont protégés de poursuites ou des enquêtes. Cependant, il y a plusieurs autres formes de corruption administrative qui peuvent plus loin aller à l'encontre de la capacité des états africains de limiter la pêche illégale.

Ceci est sans particularité car souvent les salaires des inspecteurs et des représentants chargés de faire respecter la loi sont bas, et les motivations de violer des lois par des bateaux de pêche peuvent être hautes. De plus, la fréquence de corruption dans presque toutes les formes de crime organisé et dans des activités illégales du marché a été constamment présente dans des études empiriques. Les savants principaux sur le sujet reconnaissent que la corruption est une des raisons les plus importantes pourquoi le crime organisé a tendance à prospérer, malgré les meilleurs efforts de certains gouvernements et des organismes d'exécution de la loi 'honnêtes'.⁹

Étant donné les dimensions diverses de pêche clandestine, il y a plusieurs secteurs où la corruption peut se manifester. Par exemple, certains, mais pas tout, des bateaux de pêche commerciaux sont demandés de prendre à bord des observateurs. La tâche de ces observateurs est de documenter où fonctionne le bateau de pêche, quel type de mécanisme y est utilisé et combien de poisson a été débarqué ou jeté. Ceci est un travail ardu. Les bateaux peuvent passer des mois loin de la terre, se ravitaillant en combustible et transbordant des prises en mer, ce qui signifie que les observateurs peuvent être à bord pendant de longues périodes. Leurs interactions à bord peuvent être fortement stressantes; on s'attend à ce qu'ils exécutent la fonction d'un régulateur externe tout en ayant à vivre et socialiser parmi l'équipage. Très souvent, les observateurs ne peuvent pas parler la même langue que l'équipage, ni être considérés des marins expérimentés.

Dans cet environnement, le potentiel des opérateurs de bateau d'aller à l'encontre illégalement du rôle des observateurs semble être élevé. Selon une source d'un programme de formation d'observateur en Afrique du Sud, en plus de l'intimidation et des menaces, les observateurs à bord sont offerts de l'argent pour rapporter malhonnêtement aux autorités appropriées. Étant donné que les salaires sont déjà bas, de tels pots de vin n'ont pas besoin d'être substantiels. Prétendument au Kenya, tout un programme d'observateur à bord dans le secteur de crevette a été abandonné en raison des allégations que les observateurs acceptaient régulièrement des boîtes de crevettes des capitaines de bateau.

Une situation plus complexe est décrite dans un rapport publié par le Trafic International (Vaisman 2001, 64-65) sur la pêche industrielle dans la partie russe de la Mer de Béring. Ici Les observateurs à bord sont payés directement par le navire de pêche. Parce que les salaires varient entre les bateaux, les observateurs sont en concurrence pour le travail, ce qui aboutit à la situation où quelques observateurs paient des honoraires de commission à leurs directeurs pour des missions plus lucratives. Cela a créé une situation où ceux qui essaient d'empêcher ou de rapporter des violations sont exclus, par leurs patrons, de travailler sur des bateaux qui paient mieux. Les bateaux chinois sont d'accord à payer les observateurs seulement 20-25 \$ US par jour, les bateaux polonais payent 40-50\$ US et le propriétaire de bateau japonais paie jusqu'à 120\$ US par jour. L'auteur du rapport écrit :

La découverte en automne 2000 d'un navire japonais à l'intérieur de la zone interdite des Îles Commandant avec un observateur à bord, est le témoignage de la nature symbolique commune à ce poste et même à son potentiel nuisible dans la mesure où il pourrait fournir le moyen de 'légaliser' les prises avec une signature d'un observateur corrompu (Vaisman 2001, 65).

⁹ Il y a plusieurs rapports sur la corruption et le crime organisé. Voyez Schlegel (2008) pour une revue récente, et aussi voyez Naylor (2002) qui discute le rôle de la corruption au centre même de plusieurs marchés illégaux.

Les paiements de pots de vin peuvent aussi se produire par rapport aux inspections basées a terre, y compris ceux qui se produisent dans des ports. Il y a eu plusieurs occasions notables en Afrique de l'Est et en Afrique du Sud quand les bateaux soupçonnés d'avoir pêché illégalement, y compris ceux qui figurent sur la liste noire des organismes de gestion de pêche régionaux, ont réussi à amarrer dans des ports, à transborder des prises et mettre la voile à l'incrédulité des organisations de société civiles et d'autres bateaux de pêche qui sont conscients de leur présence. Dans beaucoup de ces cas, les paiements de pots de vin sont considérés d'avoir été produits, bien que dû au manque de transparence qui caractérise des ports de navigation, il peut être difficile pour des étrangers de savoir si un échec des autorités d'état du port à détecter et punir des bateaux de pêche illégaux est le résultat de corruption, le manque de capacité, l'inefficacité, ou la faible formation des inspecteurs. Une plainte commune levée par des experts est que les inspecteurs des ports n'ont pas souvent la capacité d'identifier les espèces de poisson ou reconnaître le mécanisme de pêche interdit.

Un certain nombre de ports ont globalement gagné le statut de soi-disant *ports de complaisance*. Ceux-ci sont des ports considérés être utilisés de façon disproportionnée par des bateaux engagés dans la pêche clandestine et le blanchiment de poisson. Il est incertain de savoir si ces ports sont visés par des bateaux de pêche illégaux en raison de la faible application de la loi et la capacité de soudoyer des inspecteurs. Cependant, dans un examen minutieux de pêche clandestine, entrepris par le Groupe de Travail de Haute mer (2006, 32), la corruption dans des ports a été notée comme un souci significatif. De plus, il est possible que pour certains pays, la présence de bateaux de pêche illégaux ait des résultats avantageux, non seulement pour les inspecteurs et fonctionnaires chercheurs de loyer, mais peut-être plus important encore par des services liés, comme le ravitaillement en combustible et des réparations de bateau, aussi bien que le commerce. De tels avantages peuvent expliquer pourquoi quelques gouvernements n'ont pas fait plus d'effort pour serrer des mesures de contrôle des ports et pourquoi il y a des ports qui semblent indifférents de la présence de navires de pêche clandestins. Une controverse particulière entoure le port espagnol de Las Palmas, qui est en même temps un point d'entrée majeur pour des produits de poisson vers l'UE, y compris ceux provenant de l'Afrique occidentale, et aussi bien qu'un centre pour entretenir des bateaux de pêche. Des ONGs faisant des recherches sur la pêche clandestine en Afrique occidentale prétendent qu'un grand nombre de bateaux placés sur la liste noire par des organisations de gestion de pêche régionales passent par Las Palmas avec la complicité apparente des autorités basées dans le port (EJF 2005a).

En plus de la corruption dans des ports et dans des programmes d'observateur, il y a plusieurs autres exemples d'inspecteurs, des officiers de la patrouille marine et des fonctionnaires de pêche qui sont accusés de prendre des pots-de-vin pour permettre à la pêche clandestine de passer inaperçu. En Afrique du Sud, une enquête entamée par une unité de crime spécialisée du gouvernement (connu comme les Scorpions) à propos d'une grande société multinationale de pêche, Hout Bay Fishing, a découvert que la société achetait de grandes quantités de poisson braconnés et elle pêchait systématiquement en dessus de ses quotas. Pendant la saison de pêche 1999/2000, Hout Bay Fishing a négocié sur 660,000kg de homards de roche illégaux. En 2001, un raid sur la société a mené à la découverte d'un conteneur se dirigeant vers les Etats-Unis, comprenant 2,844kg de Poissons à dents de Patagonie et grossièrement quelques 18,000kg de homards, pour lesquels la société n'avait pas de permis. Une autre enquête a constaté qu'en l'an 2000 la société a excédé son quota de merluche par plus de 9,000 tonnes, qui avaient une valeur marchande de 12.805,568 ZAR (de Rand Sud Africains) (1.6 millions \$US). Il a aussi été constaté que les opérations illégales de pêche de cette société comptaient lourdement sur la complicité d'au moins 14 inspecteurs de conservation marins, dont chacun recevait des paiements de pots-de-vin en échange de la falsification des données de prise et d'exportation. En même temps, une autre enquête sur la surpêche de pilchards par 35 sociétés sud-africaines a mené à l'arrestation à nouveau de quelques 7 inspecteurs de pêche qui ont aidé des sociétés et qui de nouveau, ont falsifié des données de prise.¹⁰

Dans de tels exemples, les paiements de pots-de-vin semblent être incités par ceux qui se sont engagés dans la pêche illégale. Cependant les paiements de pots-de-vin peuvent facilement paraître

¹⁰ Les cas mis en détails ici sont basés sur des informations provenant du Département du Tourisme et de l'Environnement qui sont publiées dans leur rapport annuel sur les activités de gestion et de surveillance (2006).

confusément comme des formes de recherche de loyer prédatrice par des inspecteurs et des fonctionnaires. Ainsi, les autorités corrompues peuvent activement chercher des pots-de-vin et de cette manière, ceux pêchant entièrement légalement peuvent devenir des victimes. Une source anonyme d'une société de crevette sud-africaine fonctionnant en Afrique de l'Est a expliqué :

Une chose simple qu'ils font est de dire que vos papiers ne sont pas en règles et on nous demande de leur montrer les crevettes qui sont dans nos camions. Ils savent que les crevettes sont gelées et si nous retirons les boîtes de notre camion, les crevettes seront ruinées. Donc, vous n'avez aucune option que de payer les pots-de-vin, bien que vous ayez horreur de le faire. Quelques sociétés ne peuvent pas se le permettre donc ils sont partis ailleurs, tandis que d'autres semblent ne jamais être dérangés par les autorités, même ceux qui sont connus pour pêcher illégalement.¹¹

Comme rapporté ici, le paiement de pots-de-vin fournit 'un loyer de corruption'; ceux disposés ou capables de payer des pots-de-vin, même s'ils le font à contre-cœur, peuvent gagner un avantage compétitif sur ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer des pots-de-vin ou qui refuse de les payer. Cela, à son tour, peut avoir un effet corrosif sur la pêche, assurant que des sociétés de pêche moins responsables réussissent aux dépens des autres. Donc la corruption et la pêche clandestine se renforcent mutuellement.

2.3.1 Des gardes-chasses et des braconniers

L'abus de fonction officielle par rapport à la pêche clandestine peut mener à une situation où des fonctionnaires et des politiciens deviennent complices de crimes sur une base suivie. Cela a été révélé en Afrique du Sud en connexion avec le commerce illégal de l'ormeau où les agents de l'application de la loi ont été impliqués dans des activités de braconnage et de la contrebande. Cependant, peut-être l'exemple le plus vif a émergé en Sierra Leone en septembre 2007 quand la marine du pays a arrêté 8 individus de Conakry/Guinée qui étaient accusés de diriger une attaque 'de pirates' sur deux chalutiers chinois qui avaient l'autorisation de pêcher dans les eaux de la Sierra Leone (CFFA 2007). Parmi ceux arrêtés, était un mélange étrange de militaires, des gens de la police et des officiers de pêche, tous armés de AK-47. Dans leur défense ces fonctionnaires ont prétendu qu'ils dirigeaient des patrouilles légitimes; cependant, d'autres ont interprété l'événement comme la preuve d'activités criminelles organisées, où le poisson était volé par des officiers d'exécution de la loi des bateaux légitimement autorisés afin d'être blanchi ailleurs. Les deux bateaux chinois apparemment pris pour victimes par ce groupe corrompu de braconniers ont été indiqués eux-mêmes dans plusieurs formes de pêche clandestine dans la région.

¹¹ Interview avec l'auteur, May 2008.

3 Conclusion : la Corruption et la pêche, vers une plus grande transparence et une plus grande responsabilité

La discussion de corruption dans l'exploitation commerciale de ressources marines offertes dans ce papier n'est certainement pas complète.¹² Plutôt, l'intention a été de faire brièvement le croquis de certaines des voies dans lesquelles la corruption se manifeste et d'en montrer les conséquences potentielles. Le sujet est complexe, impliquant non seulement les formes évidentes de corruption administrative, comme des paiements de pots-de-vin entre des capitaines de bateau de pêche et des inspecteurs, mais aussi les questions de conflits d'intérêts et la capture d'état; des sujets qui nous forcent de considérer comment ceux avec le pouvoir et l'influence politique peuvent diriger la pêche pour leurs propres intérêts, ce qui contribue à son tour à la marginalisation des pauvres et la perte de faune et de flore marine et des écosystèmes. Il est difficile de savoir où se trouvent les frontières de la corruption et il est peut être plus difficile de savoir quelles en sont ses importances relatives dans différents pays et différentes régions.

Le défi suivant cette analyse est de contempler ce qu'on doit faire pour réduire les différentes manifestations de corruption afin de faire progresser la gouvernance démocratique des ressources marines en Afrique. Comme souligné dans l'introduction de ce papier, plus haut, la corruption dans la gestion de pêche n'a pas reçu le même examen minutieux ou la même conscience publique comme la corruption dans d'autres secteurs de ressources. Ceci reste un obstacle clef pour la réforme et il est important que beaucoup plus soit fait pour placer la corruption dans le domaine de la pêche sur l'agenda international. Dans une certaine mesure, cette situation est en train de changer. En 2007. L'Union Internationale pour La Conservation de La Nature, en partenariat avec La Banque Mondiale a organisé la première consultation experte sur la corruption et les pêches ; et il était mentionné dans une annonce de presse que les deux organisations feront plus à l'avenir sur ce sujet.¹³ Le Département Britannique pour le Développement International (DFID), qui a été à l'avant-plan en négociant le sujet de la pêche illégale dans des pays en voie de développement et en hautes mers a stipulé que combattre la corruption peut être d'importance critique si la pêche illégale doit être réduite. Dans un rapport ordonné par DFID, il a été discuté :

Il est important de comprendre que donner du soutien pour des ressources améliorées en termes de contrôle et de surveillance ne donnera peut être pas le même résultat anticipé – i.e. La réduction dans les pêches [illégales, non-declarées et non-réglées] – à moins qu'on ne fasse plus attention aux facteurs de gouvernances associés tels que le niveau de corruption dans le système propre de l'administration et l'habileté du système légal de poursuivre des actes illégaux avec succès (MRAG 2005b, 15).

Cependant, des recherches et des publications sur la corruption dans la pêche sont rares, et à nos jours, il est difficile de trouver des exemples clairs de politiques spécifiques d'anti-corruption appliquées au domaine de la gouvernance des ressources des pêches et marines. En conséquence, un grand nombre de parties intéressées se sentent incapables de discuter la corruption et elle continue donc de rester cachée. Ceci est particulièrement le problème de ceux qui travaillent et habitent dans des pays africains, car rendre la corruption publique pourrait mener à une perte d'emploi ou pire. Cela semble

¹² Un domaine où des formes de corruption peuvent être apparentes est lié à l'opération des organisations de gestion de pêche régionales qui gouvernent les secteurs de haute mer. Des rapports ont suggéré que celles-ci peuvent manquer de transparence et vont à l'encontre des conflits d'intérêts. Voyez par exemple Lodge et al (2007) et Willock et al (2006).

¹³ Voir: <http://cms.iucn.org/where/oceans/index.cfm?uNewsID=202>

affecter ces organisations non gouvernementales de développement opérant dans des pays spécifiques et pour qui la bonté du gouvernement est nécessaire pour le bon fonctionnement.

Sensibiliser les gens et reconnaître que la corruption est un obstacle clef contre la gestion efficace des pêches est un premier pas nécessaire. Cependant, à part cela, savoir comment combattre la corruption est une tâche difficile. Ces pays où la corruption est plus problématique a tendance à être ceux qui sont moins disposés à adresser le problème de la corruption et à appliquer des réformes. Cependant tout en prenant l'inspiration des rapports plus répandus sur la corruption et la gouvernance de ressources naturelles, il y a plusieurs activités et politiques qui pourront marcher pour réduire la corruption ou encore pour en limiter les occasions. Plusieurs des ces observations suivantes sur des réformes visent à la possibilité d'étendre L'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives vers les ressources marines.

3.1 Des Changements Administratifs concernant les licences et les négociations des accords d'accès

Il est clair que les occasions pour la corruption de se répandre sont surtout où les décisions importantes sur la gouvernance des pêches manquent de transparence. Il semble être très simple de remédier à cette situation par le biais de réformes administratives. En particulier, les gouvernements doivent être encouragés de rendre public plus d'informations sur les licences. Ceci doit inclure les données sur quels bateaux sont autorisés à pêcher, pour quelle raison, ou, et quand, aussi bien que combien d'argent les bateaux ont payé pour leurs licences. Un système existe au Papua Nouvelle Guinée où les données sur les licences de pêche sont disponibles sur l'Internet et il serait plausible que tous les pays africains puissent en faire de même.¹⁴

En relation a la dénonciation publique d'information sur la licenciation, les états doivent être encouragés de reformer la voie par laquelle les licences sont décidées. Une suggestion a été faite par Tsamenyi et Hanich (2007) par exemple, c'est l'établissement des comites qui prennent des décisions de licenciation ce qui remplacerait la situation typique ou de telles décisions sont prises par un seul officier supérieur. Ceci est une politique de reforme qui ne soutiendrait non seulement la transparence mais aussi limiterait les occasions de conflits d'intérêts et les formes de détournements de fonds.

En ajoutant à la transparence sur la licenciation, les détails des accords d'accès doivent être rendus publics. Il est remarquable que tant de détails sur les accords d'accès restent cachés et il n'y a aucune raison valable pourquoi ceux qui signent les accords d'accès ont le droit a la confidentialité. L'UE donne plus d'information sur ces accords d'accès en comparaison avec ceux qui viennent aux pays Asiatiques. Pourtant, la dénonciation publique d'information sur les accords de pêche ne doivent pas être limités qu'aux accords seulement mais aussi a d'autres documents tels que les rapports d'évaluation et scientifiques qui sont exigés par l'UE aussi bien que les comptes-rendus des réunions des comites communs établis pour surveiller la dépense de fonds pour des 'réformes sectorielles'. Malheureusement les demandes pour la transparence liée aux accords d'accès de pêche ont été faites pendant un moment sans succès. Ici, il est clair que le soutien d'organisations intergouvernementales clefs telles que l'Union Africaine pourrait être importante.

Il y aussi des reformes fondamentales qui pourraient être mises en place en relation aux négociations des accords d'accès. Une idée venant de plusieurs commentateurs dans le passé est que les accords d'accès doivent être négociés de façon régionale, rassemblant plusieurs pays pour négocier avec les gouvernements de DWF en même temps (voir par exemple Kaczynski et al 200 and Mwikya 2006). En fait les négociations régionales des accords d'accès se passent parmi les pays Caraïbes et de l'Amérique Centrale et les Etats-Unis et ceci est considéré être une bien meilleure approche que les accords bi-latéraux qui existent en Afrique et en Asie Pacifique. Ceci est une politique qui semble aider a améliorer la gouvernance de pêche, particulièrement ou le poisson visé émigre et passe les

¹⁴ Voyez, <http://www.pngonlie.gov.pg>

frontières nationales. Ceci peut aussi être une approche qui réduit les occasions pour des pots-de-vin et d'une capture d'état.

La régionalisation des accords d'accès pourrait aider à assurer les conditions des accords d'accès conformes aux pêches responsables, comme établi dans plusieurs accords internationaux dont la plupart des états Africains sont signataires. Ceci inclut la Convention des Nations Unies sur les Droits des Mers aussi bien que l'accord le plus récent des Nations Unies sur les Stocks Sensibles et les Espèces Hautement Migratrices. S'inspirant des critères pour les pêches responsables établies dans ces accords, le Fond Mondial pour la Nature a produit un guide pour les pays africains pour pouvoir mieux négocier des accords d'accès. Cependant, l'implémentation de ce guide semble avoir perdu son impulsion. La régionalisation des accords de pourraient bénéficier d'un accord africain des pêches au niveau ministériel, encore quelque chose que l'Union Africaine pourrait possiblement inciter et ensuite pousser à l'avant.

3.2 Une enquête à multiples-partis-intéressés sur les indicateurs de gouvernance

Le besoin de lever la conscience sur la portée et l'impact de la corruption suggère une enquête régionale qui mesure le problème. D'autres ont été d'accord avec cette idée et ont suggéré de reproduire l'Indice de Perception de la Corruption de Transparence Internationale pour la pêche (voir Sumalia et al.2006). Cependant, le classement de la corruption dans des pays en terme de nombre de chiffre simple pourrait échouer. Le classement de pays a tendance à suggérer que la corruption est du même type partout, tandis qu'en fait le type de corruption qui se manifeste normalement dans des pays peut être non semblable. Des données de corruption en terme de chiffres simples, basées surtout sur des perceptions pourraient aussi manquer de validité. Par exemple, les perceptions peuvent être formées par des histoires clef des médias, des cas criminels proéminents ou des 'scandales'. De cette façon, les perceptions de la corruption pourraient s'empirer alors que les pays réussissent mieux à l'exposer. De plus, la publication des données à chiffre simple pourrait montrer comment tel pays est 'mauvais' et n'est peut être pas la meilleure façon de convaincre les gouvernements de leur besoin de réforme, et il pourrait seulement créer une réaction défensive et de rejet.

Il est improbable, donc, qu'une enquête effective viserait à réduire l'intensité de la corruption dans la gestion des pêches à travers les classements des pays ou à travers une mesure statistique simple. Ce qui serait plus approprié serait une enquête plus descriptive qui tenterait de captiver les informations clefs sur des procurations de bonne gouvernance. Par exemple, les informations clef sur les pêches, sont-elles disponibles au public, les départements des pêches produisent-ils des rapports annuels et dans quelle mesure y a-t-il un engagement de société civile dans la licenciation et des accords d'accès, etc ?

Cependant, des enquêtes mesurant ou la corruption ou les procurations de bonne gouvernance pourraient ne pas suffire en isolation. Dans l'introduction à 'un guide d'utilisateur pour mesurer la corruption' publié par le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP), il a été accentué que :

...les utilisateurs des outils de mesure de la corruption doivent employer des sources multiples de données quantitatives et qualitatives, des analyses narratives qualitatives et des études réelles afin de 'faire un dessin' de la corruption dans un tel pays, dans le contexte sub-national ou régional ...nulle source de donnée simple ou singulière ou nul outil offrira une mesure définie (UNDP 2008, 3).

La gouvernance des pêches commerciales en Afrique est pauvrement recherchée et les preneurs de décisions n'ont pas accès à cette gamme de sources qui pourrait aider à 'faire un dessin'. En comparaison à cela, les efforts internationaux à réduire la corruption dans des industries extractives et dans le commerce international de bois s'est sans doute améliorée par le biais de nombreux rapports de recherches profondes et articles, qui à son tour, a aidé à raffiner les outils de politique et de contrôle.

Le soutien pour des recherches profondes et indépendantes sur la corruption dans la pêche et l'économie politique de la surpêche est donc un domaine sur quoi les agences internationales de développement et d'autres organisations donneuses pourraient se concentrer.

3.3 Renforçant la société civile et le côté 'demande' de la gouvernance'

L'importance des organisations de société civiles dans la réduction de la corruption et la demande pour une meilleure gouvernance est largement acceptée, même si comment cela est précisément accompli et quelles formes de gouvernance participative mènent à la plus grande responsabilité publique reste contesté (voir Andrews 2003 pour une revue utile). Dans les pêches, les organisations de société civile locale devraient jouer un rôle proactif dans l'examen des accords d'accès, en poursuivant des cas civils et en contrôlant des budgets gouvernementaux, par exemple. Cependant, la capacité des organisations non gouvernementales chargées d'améliorer la responsabilité dans les pêches commerciales varie considérablement de par l'Afrique. Dans plusieurs pays d'Afrique Occidentale il semble qu'il y a plus d'organisations de société civiles qui sont engagées pro activement dans ces soucis et en particulier les organisations qui représentent les intérêts du secteur de pêche à petite échelle. Pourtant dans les régions sud de l'Afrique et l'Afrique de l'est, il y a un nombre limité d'organisations similaires mais celles qui existent ont typiquement un manque de capacité et de voix. Une exception notable existe en Tanzanie où un réseau informel de ONG, de donateurs et de représentants industriels échangent des informations et font des campagnes contre la pêche illégale à la dynamite dans le pays. Il existe un réseau, connu comme Le Réseau de Contrôle de Pêche à la Dynamite Tanga, dont les membres documentent des cas de corruption dans l'exécution de la loi et ont aidé à lever la conscience publique, quoique jusqu'à maintenant le progrès semble être modeste.

Le développement davantage des organisations de société civiles africaines traitant la corruption et la gouvernance dans les pêches paraît donc, critique et sans cela, il est improbable que 'la démocratie profonde' dans la gestion de pêche sera disponible. Des organisations de développement international peuvent jouer un rôle critique à cet égard à travers des fonds et du soutien pour le développement de formation et de capacité. Egalement, un plus grand travail sur les pêches pourrait être entrepris par ces organisations internationales qui ont développé de l'expertise dans d'autres sphères de responsabilité gouvernementale telle que Transparence Internationale et L'Institut de Société Ouverte. En fait, cette dernière a produit un guide notable sur comment les organisations de société civiles peuvent mieux contrôler les revenus pétroliers et les budgets d'état (Shultz 2005). Une ressource comparable peut être fournie dans le cas de la pêche.

A partir de l'expérience d'autres secteurs de ressources, il paraît qu'une dimension critique d'élever la voix de la société civile locale est à travers le renforcement des réseaux internationaux. De tels réseaux sont importants pour plusieurs raisons. Ils peuvent partager leur expertise pratique et améliorer le pouvoir de pression et aussi ils peuvent créer un sens de camaraderie qui peut être critique pour les groupes ou les individus qui sont isolés. Ici, le travail de Publiez Ce Que Vous Payez (PWYP) est intéressant à considérer. Jusqu'ici, l'attention de PWYP était essentiellement sur les industries extractives et la coalition a été instrumentale en insistant sur la demande du progrès de l'EITI. Plusieurs de ses membres sont des participants actifs dans des comités de surveillance communs qui forment une partie importante du processus de l'EITI (voyez en dessous). Un point fort de PWYP a été sa concentration déterminée sur la transparence. Même si le mouvement facilite à ses membres la tâche de laisser entendre leurs plus gros soucis liés à l'exploitation minière et pétrolière ; ceux-ci paraissent ne pas être en train de semer la zizanie ou à confondre ses objectifs et le message public. PWYP a aussi développé des antécédents forts de facilité de développement de formation et de capacité parmi ses organisations partenaires.

PWYP a identifié le besoin d'étendre son travail aussi bien vers la sylviculture que vers la pêche. Cela peut prouver être un développement important et le réseau, à travers ses secrétariats et ses conseils d'administration, a déjà en même temps l'expérience et la capacité d'être efficace. Cela peut signifier qu'il réussirait où d'autres réseaux échoueraient peut être. Pourtant, il y a un risque, c'est qu'en incluant la sylviculture et la pêche, la coalition sera trop répandue et elle pourrait perdre son point central. Ceci n'est pas inévitable et il semblerait être un risque qui pourrait être atténué. Le défi

important pour PWYP en allant de l'avant sera de développer un objectif de politique clair ou d'établir des points de référence de gouvernance pour les pêches commerciales où un grand nombre de groupes de sociétés civiles pourraient être d'accord. Ceci pourrait se concentrer sur des détails de publication des gouvernements concernant la licenciation y compris les accords d'accès et la meilleure responsabilité en ce qu'il s'agit de la gestion des revenus gouvernementaux venant des pêches.

3.4 Des audits financiers et 'marins' indépendants

Afin qu'une transparence améliorée puisse mener vers une meilleure gouvernance, il doit y avoir quelques formes d'audit indépendant. La révélation des informations au public permet aux organisations de société civile de jouer un meilleur rôle de 'chiens de garde'. Cependant, dans la réalité, il manque aux organisations de sociétés civiles la capacité de vérifier les données constamment et d'être en position de réagir quand des irrégularités surgissent. De plus, il y a peut être d'autres occasions où les données sont manipulées ou délibérément présentées de telle façon à confondre les étrangers. Ceci semble être un problème particulier dans des industries extractives où les paiements et les contrats pour les opérations de pétrole et minières peuvent être extrêmement complexes.

Ces gouvernements qui sont déterminés à réduire la corruption devraient donc entreprendre des audits réguliers annuels et biannuels indépendants des départements de pêche. Déjà souligné plus haut, est le récent audit du Ministère des Pêches incité par le gouvernement du Guinée, qui a révélé la perte de millions d'Euros. De même, en Afrique du Sud, en guise de réponse à des allégations passées de corruption, le Département de Gestion des Zones Côtières a employé une firme d'audit principale multinationale pour évaluer les allocations de droits de pêche et pour assurer que les règles de gouvernement ont été suivies.

Pour que les audits indépendants soient plus largement soutenus, il est nécessaire de lier ces audits financiers avec des tentatives de mesurer la valeur potentielle des ressources marines bien gérées, aussi bien que les coûts économiques et sociaux potentiels qui sont générés par leur perte. Ceci peut être un outil puissant qui influence la volonté politique à améliorer la gouvernance, car quoique les droits acquis soient une des raisons les plus importantes pourquoi les ressources marines sont pillées, c'est aussi le cas où l'indifférence aux ressources marines à travers un manque de conscience facilite cette situation.

3.5 La régionalisation des efforts et des activités des donneurs multiples : Etendant l'EITI vers les pêches ?

Le fait que Publiez Ce Que Vous Payez (PWYP) a placé la pêche sur leur agenda soulève la question si L'Initiative sur La Transparence des Industries Extractives (EITI) pourrait enfin s'étendre vers les pêches. Ceci pourrait offrir un mécanisme international pour rassembler plusieurs réformes de politiques déjà mentionnées.

Il n'est pas nécessaire ici de faire une revue profonde de l'EITI. Cependant la force de cette initiative réside dans l'ambition de créer un processus pour assurer que l'information sur le flux de revenus de l'exploitation minière et du pétrole est rendu public et est sujet à un audit indépendant rigoureux. Un trait critique de l'EITI est l'établissement de comités de multiples- partis- intéressés qui contrôlent la revue des audits et commentent sur des rapports clefs. Ces comités sont dirigés par le gouvernement mais doivent inclure des représentants de la société civile et des industries.

EITI a fait face à des défis considérables et ce n'est nullement sans critiques. Alors que l'EITI vise à réduire les occasions de détournement de fonds de l'exploitation minière et du pétrole, il a un potentiel limité pour adresser d'autres formes de corruption telles que les conflits d'intérêts et la capture d'état. De plus, l'idéal d'y inclure des organisations de société civiles est difficile à accomplir en pratique, si l'inclusion de société civile qui est pauvrement implémentée puisse être rendue symbolique ou si elle est opposée par des gouvernements qui assurent que les organisations les moins critiques sont favorisées. De plus, il y a eu ceux qui sentent que l'importance de la transparence a été exagérée dans

la réforme des industries extractives pour soutenir le développement pro-pauvre, de cette manière, d'autres soucis ont été bloqués (par exemple, Shaxson 2007).

Ces réservations sont importantes de considérer si l'EITI est appliquée à la pêche marine. Néanmoins, une initiative régionale inspirée par l'EITI reste attrayante car elle offre potentiellement une structure internationale pour rassembler des gouvernements, des représentants d'industrie et des groupes de société civils. Elle pourrait mener aux audits annuels ou bisannuels réguliers par des sociétés accréditées et elle pourrait mener les comités multi partie prenante à contrôler les décisions de remise de permis. En outre, parce que l'EITI a déjà gagné de statut, l'étendant jusqu'à la pêche pourrait aider à préconiser l'importance de bonne gouvernance dans ce secteur. Une force souvent oubliée de l'EITI a été sa capacité de soutenir le dialogue sur la corruption dans les industries extractives et elle a pu permis aux agences de développement internationales de s'engager explicitement sur des questions touchant aux gouvernements des pays riches en ressource. Cependant il doit être reconnu que plusieurs des états côtiers en Afrique ne sont pas membres de l'EITI ou ne sont pas considérés "pays candidats" quoique 10 pays soient classifiés comme candidats pour EITI en Afrique Occidentale, dans la région du Sud et de l'Est d'Afrique, il n'y a que Madagascar qui est impliqué dans le processus de l'EITI. En fait, beaucoup d'états côtiers clefs ont dénoncé l'EITI et refusent de participer, tel que l'Afrique du Sud, signifiant que l'association d'une initiative internationale de transparence pour les pêches avec l'EITI pourrait être politiquement contreproductive dans certaines situations.

On offre les idées politiques mentionnées ci-dessus comme des points de départ pour de nouveaux débats et des discussions politiques. Il y a sans doute beaucoup de nouvelles voies où la corruption peut être mieux comprise, révélée et réduite. Encore jusqu'à ce qu'il y ait un engagement plus considérable dans ces débats, la gouvernance démocratique dans la pêche commerciale en Afrique peut rester intangible pour les citoyens africains. Plusieurs parties prenantes, y compris principalement les gouvernements africains et les organisations intergouvernementales doivent s'assurer qu'un dialogue sur la responsabilité et la transparence soit la tendance principale dans des discussions plus élaborées en ce qu'il s'agit de la gouvernance du poisson si on veut faire du progrès.

4 Bibliographie

- Adler, J and Sumaila, U (2005), “Western Africa: A fish basket of Europe past and present”, *Journal of Environment & Development*, 13(2):156-178.
- Allain, M (2007), *Trading away our oceans; why trade liberalization of fisheries must be abandoned*, Greenpeace International, Amsterdam.
- Bartels, L, De la Fayette, L, Davies, I and Campling, L (2007), *Policy Coherence for Development and the Effects of EU Fisheries Policies on Development in West Africa*, European Parliament, Brussels.
- Brown, O (2005), *Policy incoherence: EU fisheries policy in Senegal*, Human development Report, Occasional Paper, United Nations Development Programme, New York.
- Campbell, J, E. Whittingham and Townsley, P (2006), “Responding to Coastal Poverty: Should we be doing things differently of doing different things”, in Hoahn C, T. Long, J. Cowling and Hardy, B (eds) *Environment and Livelihoods in Tropical Coastal Zones*, CAB International.
- Campos, J and Pradhan, S (2007), *The many faces of corruption: Tracking vulnerabilities at the sector level*, The World Bank, Washington.
- CFFA (2006a), *Mauritania EU Fisheries Partnership Agreement: What impacts on fisheries sustainable development in Mauritania?*, Coalition for Fair Fisheries Access, Brussels.
- CFFA (2006b), *Denouncing the EU-Mauritania Fisheries Agreement protocol: Putting the “Fisheries Partnership” to the test*, Coalition for Fair Fisheries Access, Brussels.
- CFFA (2007), ‘*The fight against IUU fishing in West Africa: Good governance and the regional cooperation are top priorities*’, press release by the Coalition for Fair Fisheries Agreements, Brussels. Available at: www.cffa.cape.com
- Clover, C (2005), *The end of the line; how overfishing is changing the world and what we eat*, London, Ebury Press.
- Collier, P (2005), *Is aid oil? An analysis of whether Africa can absorb more aid*. Centre for the Study of African Economies, Oxford University.
- Department for Environmental Affairs and Tourism (2006), *Protecting the seas: The monitoring, control and surveillance of South African Fisheries*. Publication produced by the Department for Environmental Affairs and Tourism, South Africa.
- EC (2005), *Proposal for a Council Regulation concerning the conclusion of the Agreement between the European Community and the United Republic of Tanzania on fishing in Tanzania's fishing zone*, Commission of the European Communities, Brussels.
- EC (2002), *Communication from the Commission on an integrated framework for fisheries partnership agreements with third countries*, Commission of the European Communities, Brussels.
- EJF (2003), *Smash & Grab: Conflict, corruption and human rights abuses in the shrimp farming industry* Environmental Justice Foundation, London.
- EJF (2005a), *Party to the plunder – illegal fishing in Guinea and its links to the EU*, Environmental Justice Foundation, London.
- Ferrieux-Patterson, M (2003), “*Conflicts of Interest—Vanuatu’s Experience*”, paper presented at the 4th regional conference of the ADB/OECD Anti-Corruption Initiative for Asia and the Pacific, Kuala Lumpur.

- Gorez, B and O’Riordan, B (2003), “*An examination of fisheries relations between the European Union and ACP Countries*”. Report submitted to the Joint COMSEC – CTA Meeting on ACP-EU Fisheries Agreement: Towards a Greater Sustainability 7-9 April 2003, ACP House Brussels.
- Gorez B, (2005), *EU-ACP Fisheries Agreements*, Coalition for Fair Fisheries Access, Brussels.
- Greenpeace (2007), *Taking tuna out of the can: rescue plan for the world’s favourite fish*, Greenpeace International, Amsterdam.
- Greenpeace (2008), *Challenging the aquaculture industry on sustainability*, Greenpeace International, Amsterdam.
- High Seas Task Force (2006), *Closing the net: Stopping illegal fishing on the high seas*. Governments of Australia, Canada, Chile, Namibia, New Zealand, and the United Kingdom, WWF, IUCN and the Earth Institute at Columbia University.
- Ilnyckyj, M (2007), “The legality and sustainability of European Union fisheries policy in West Africa”, *MIT International Review*, Spring.
- IPS (2008), ‘*Europe looking for fishy partners*’, downloaded from www.illegal-fishing.info
- Jensen, N and Wantchekon, L (2004), “Resource wealth and political regimes in Africa”. *Comparative Political Studies*, 37(7):816–41.
- Kaczynski, V and Fluharty, D (2002), “European Policies in West Africa: Who Benefits from Fisheries Agreements?”, *Marine Policy* 26(2):75-93.
- Kaufmann, D and Vincente, P (2005), *Legal Corruption*, World Bank Institute, Washington.
- Lankester, K (2002), *The EU-Angola fisheries agreement and fisheries in Angola*, Amsterdam, Scomber.
- Lodge, M, D, Anderson, T, Lobach, G, Munro, K, Sainsbury and Willock, A (2007), *Recommended best practice for regional fisheries management organizations*, The Royal Institute of International Affairs, London.
- Espina-Varona, I (2008) ‘*Environmentalists: Chinese Poaching in the Philippines ‘Organized Crime’; Pressure from Envoy’s Letter*’, Manila Times, Jan 14th 2007.
- McSherry, B (2006), “The political economy of oil in Equatorial Guinea”, *Africa Studies Quarterly*, 8(3).
- Morato, T, Watson, R, Pitcher, T and Pauly, D (2006), “Fishing down the deep”, *Fish and Fisheries* 7(1):24-34.
- MRAG (2005), *Review of impacts of illegal, unreported and unregulated fishing on developing countries*, Marine Assessment Resources Group, London.
- MRAG (2007) *Comparative study of the impact of fisheries partnership agreements: Technical Report*, Marine Resources Assessment Group, London.
- Mwikya, M (2006), “Fisheries Access Agreements: Trade and Development Issues”, *Natural Resources, International Trade and Sustainable Development Series Issue Paper 2*, International Centre for Trade and Sustainable Development, Geneva.
- Naylor, T (2002), *Wages of crime*, Cornell University Press, Ithaca.
- Opala, K (2007), “*Fishermen cast nets deeper and wider, but for less*”, The Nation (Nairobi) 6th December.
- Pauly, D and Palomares (2005), “Fishing down marine food webs: it is far more pervasive than we thought”, *Bulletin of Marine Science* 76(2):197-211.
- Pauly, D, Watson, R, and Alder, J (2005), “Global trends in world fisheries: impacts on marine ecosystems and food security”, *Philosophical Transactions of the Royal Society: Biological Sciences* 360:5-12.

- Pauly, D (2006) "Major trends in small-scale marine fisheries, with emphasis on developing countries, and some implications for the social sciences", *Maritime Studies*, 4(2):7-22.
- Rosser, A (2006), "The political economy of the resource curse: A literature survey", *IDS Working Paper 268*, Institute of Development Studies, University of Sussex, U.K.
- Schlegel, K (2008), "*The Evolving Nature of Corruption in Organized Crime*", Paper presented at the annual meeting of the American Society of Criminology, Royal York, Toronto,
- Shaxson, N (2007), *Poisoned Wells: The dirty politics of African oil*, Palgrave Macmillan, New York.
- Shultz, J (2005), *Follow the money: A guide to monitoring budgets and oil and gas revenues*, Open Society Foundation, New York.
- Sporrong, N, Coffey, C and Bevins, K (2002), *Fisheries agreements with Third countries – is the EU moving towards sustainable development?* Institute for European Environmental Policy, London.
- Sumalia, U and Pauly, D (2006), "Catching more bait: A bottom-up re-estimation of global fisheries subsidies", *FCRR*, 14(6) (second version).
- Tsamenyi, M and Hanich, Q (2008), "*Addressing corruption in Pacific Island Fisheries*", Report prepared for the IUCN Profish Law Enforcement, Corruption and Fisheries Project, available from www.iucn.org.
- UN (2003a), "Report of the UN Expert Panel on Somalia, pursuant to Security Council resolution 1425 (2002)".
- UN (2003b), "Report of the Panel of Experts on Somalia, pursuant to Security Council resolution 1474 (2003)".
- UNDP (2008), *A user's guide to measuring corruption*, United Nations Development Programme, Oslo Governance Centre.
- UNEP (2007), *Environmental impact assessment of trade liberalization: A case study on the fisheries sector of the Islamic Republic of Mauritania; Summary*. United Nations Environment Programme, Geneva.
- UNEP (2002a), *Integrated assessment of trade liberalization and trade-related policies: A country study on the fisheries sector in Argentina*, United Nations Environment Programme, Geneva.
- UNEP (2002b), *Integrated assessment of trade liberalization and trade-related policies: A country study on the fisheries sector in Senegal*, United Nations Environment Programme, Geneva.
- Wall Street Journal (2007), "*Global fishing trade depletes African waters: Poor nations get cash; the rich send trawlers; a dearth of octopus*", downloaded from www.illegal-fishing.info.
- Willcock, A and Lack, M (2006), *Follow the leader: learning from experience and best practice in regional fisheries management organizations*, Traffic International, Cambridge.
- Wolfgang, S (2005), "Are EU access agreements harming Africa's artisanal fisheries?", *Agriculture & Rural Development* 2:38-40.
- WorldFish (2005). *Fish and food security in Africa*. WorldFish Center, Penang, Malaysia.
- WRM (2002), *Mangroves: Local Livelihoods vs corporate profits*, World Rainforest Movement, Montevideo, Uruguay.

Résumé

Les ressources marines d'Afrique sont en grande demande et prennent de l'importance dans le domaine géopolitique. La concurrence entre les nations de pêches principales pour l'accès et le contrôle sur les ressources marines est jointe par la concurrence entre les communautés locales et les flottes étrangères industrialisées. Dans ce contexte, il y a plusieurs motivations qui encouragent l'existence même d'une gamme d'activités illégales contre lesquelles les nations africaines ne peuvent que très faiblement réagir. L'auteur décrit les domaines clefs de soucis liés à la corruption et à l'exploitation des ressources marines dans les pays africains par des flottes étrangères. Les politiques de réformes qui pourraient réduire les motivations et les occasions pour la corruption d'exister dans la gestion de pêche sont aussi discutées. Le papier fait partie du projet La Corruption dans La gestion des *Ressources Naturelles* au Centre de Documentation d'Anti-Corruption U4 : [http://www.u4.no/themes/natural resources/main.cfm](http://www.u4.no/themes/natural%20resources/main.cfm)